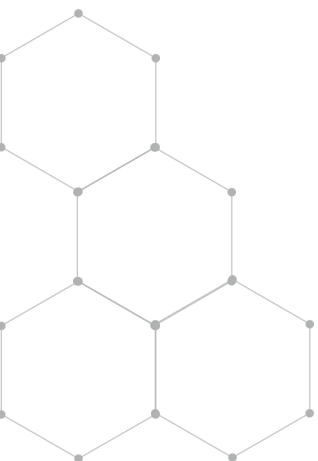


# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2023

Le présent rapport financier semestriel a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 septembre 2023 conformément à l'article L 451-1-2 du code monétaire et financier.

*Des exemplaires du présent rapport financier semestriel sont disponibles sans frais au siège social de Aelis Farma SA, 1 rue Lafaurie de Monbadon, 33000 Bordeaux.*

*Ce rapport semestriel peut également être consulté librement sur le site internet de la Société (<https://www.aelisfarma.com/>) ainsi que sur le site de stockage centralisé des informations réglementées des sociétés cotées géré par la Direction de l'information légale et administrative française (<https://www.info-financiere.fr>)*



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Section 1 - Propos introductifs .....</b>	<b>4</b>
1.1. Responsable du Rapport Financier Semestriel	4
1.2. Attestation de la personne responsable	4
1.3. A propos d'Aelis Farma	4
1.4. Mot du Directeur Général	5
<b>Section 2 - Commentaires sur l'activité du premier semestre 2023.....</b>	<b>6</b>
2.1. Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice	6
2.2. Examen des comptes et résultat	7
2.3. Progrès réalisés et difficultés rencontrées	11
2.4. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée	11
2.5. Utilisation des instruments financiers par la Société	19
2.6. Activités de la Société en matière de recherche et développement	19
2.7. Activité des filiales et sociétés contrôlées	21
2.8. Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir	21
2.9. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2022	22
2.10. Modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du capital	23
<b>Section 3 - Etats financiers IFRS au 30 juin 2023 .....</b>	<b>24</b>
3.1. Informations générales	28
3.2. Faits marquants de la période	28
3.3. Règles et méthodes comptables générales	29
3.4. Notes relatives à l'état de la situation financière	31
3.5. Notes relatives à l'état du résultat net	39
3.6. Note relative au tableau de flux de trésorerie	43
3.7. Transactions avec les parties liées	43
3.8. Evènements postérieurs à la clôture	43
3.9. Engagements hors bilan	44
<b>Section 4 - Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes semestriels établis selon le référentiel IFRS.....</b>	<b>45</b>

---

## Section 1 - Propos introductifs

---

### 1.1. Responsable du Rapport Financier Semestriel

Monsieur Pier Vincenzo Piazza, Directeur Général de la Société Aelis Farma.

### 1.2. Attestation de la personne responsable

« J'atteste que, à ma connaissance, les états financiers IFRS résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et le rapport semestriel d'activité figurant en section 2 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice ».

Le 26 septembre 2023,  
Monsieur Pier Vincenzo Piazza,  
Directeur Général de la Société Aelis Farma

### 1.3. A propos d'Aelis Farma

Fondée en 2013, Aelis Farma est une société biopharmaceutique à l'origine d'une nouvelle classe de médicaments, les inhibiteurs spécifiques de la signalisation du récepteur CB<sub>1</sub> du système endocannabinoïde (les CB<sub>1</sub>-SSi). Ces nouvelles molécules recèlent un fort potentiel dans le traitement de nombreuses maladies du cerveau. Les CB<sub>1</sub>-SSi ont été développés par Aelis Farma sur la base de la découverte d'un nouveau mécanisme naturel de défense du cerveau effectuée par l'équipe du Dr. Pier Vincenzo Piazza, Directeur Général de la Société (Vallée et al., Science 2014).

Aelis Farma développe deux candidats-médicaments « first-in-class » aujourd'hui au stade clinique, AEF0117 et AEF0217, et dispose d'un portefeuille de nouveaux CB<sub>1</sub>-SSi qui sont en cours de développement pour le traitement d'autres pathologies associées aux dérèglements de l'activité du récepteur CB<sub>1</sub>.

AEF0117, qui cible les troubles liés à la consommation excessive de cannabis (addiction et psychose), est actuellement en phase 2b aux Etats-Unis, dont le seuil du tiers des patients recrutés a été franchi à la fin du premier semestre 2023. En juin 2023, un DSMB (Data Safety Monitoring Board), comité d'experts indépendants qui a analysé les données de sécurité et tolérabilité de AEF0117 sur les premiers 115 patients, a donné un avis favorable à la continuation de l'étude sans modification du protocole et n'a révélé aucun signal d'alerte ou attention particulière. Aelis Farma bénéficie d'un accord d'option de licence exclusive avec Indivior PLC, groupe pharmaceutique leader dans le traitement des addictions, pour le développement et la commercialisation de AEF0117.

AEF0217, qui cible différents troubles cognitifs dont ceux associés au syndrome de Down (appelé aussi trisomie 21), continue sa progression dans son programme de phase 1/2, qui devrait se terminer au quatrième trimestre 2023. Ce composé a fait l'objet d'études de preuve de concept préclinique très étendues en utilisant des tests évaluant les fonctions cognitives, très innovants et à fort pouvoir prédictif. Dans ce contexte, AEF0217 a montré sa capacité à reverser de façon complète les déficits dans plusieurs modèles animaux de troubles cognitifs tels que les syndromes de



Down et du X fragile, ainsi que dans certains déficits cognitifs qui accompagnent le vieillissement. Plus récemment AEF0217 s'est montré efficace aussi dans un modèle génétique murin du syndrome de Phelan-McDermid (SPM), une cause génétique fréquente d'autisme, ouvrant ainsi les indications potentielles de AEF0217 vers les troubles du spectre autistique (TSA).

Basée à Bordeaux, au sein du Neurocentre Magendie, Aelis Farma s'appuie sur les talents de 22 collaborateurs hautement qualifiés.

## 1.4. Mot du Directeur Général

*« Nous sommes très satisfaits des avancées réalisées au cours des six premiers mois de l'année 2023. Grâce à l'efficacité, la motivation et le dévouement de nos équipes, des étapes cliniques clés annoncées ont été franchies, nous ayant permis d'atteindre avec succès les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés, en particulier sur nos deux candidats-médicaments « first-in-class », AEF0117 et AEF0217.*

*En effet, l'étude de phase 2b aux États-Unis pour AEF0117, visant le traitement de l'addiction au cannabis, avance comme prévu. En juin 2023 un DSMB (Data Safety Monitoring Board), comité indépendant qui a analysé les données de sécurité et l'opérabilité de AEF0117 sur les premiers 115 patients, a donné un avis favorable à la continuation de l'étude sans modification du protocole et n'a révélé aucun signal d'alerte ou d'attention particulière. Nous maintenons donc notre objectif d'obtenir les premiers résultats d'ici mi-2024. Enfin les résultats concernant AEF0117, des phases initiales de développement jusqu'à la phase 2a incluse, ont été publiés en juin 2023 dans le prestigieux journal scientifique Nature Medicine (Haney et al., Nat Med 2023). Cet article, le premier concernant une molécule d'Aelis Farma, a permis d'obtenir une validation externe non seulement de l'efficacité et la bonne tolérabilité de AEF0117, mais plus généralement de la nouvelle classe pharmacologique, les CB<sub>1</sub>-SSi, développée par Aelis Farma.*

*AEF0217, après s'être avéré sûr, bien toléré et avec une bonne pharmacocinétique chez les volontaires sains dans les études de phase 1, a démarré une phase 1/2 chez des personnes avec une trisomie 21 (syndrome de Down). Cette étude initialement prévue comme monocentrique (IMIM, Barcelone) a été transformée en multicentrique par l'ajout de deux centres supplémentaires en Espagne afin d'obtenir des résultats plus robustes. La phase 1/2 de AEF0217 vise à conforter la sécurité et la pharmacocinétique de ce candidat-médicament chez des personnes trisomiques et pourrait fournir les premières indications d'activité. Cette étude devrait se terminer au quatrième trimestre 2023. En juin 2023 nous avons aussi annoncé que AEF0217 s'est montré efficace dans un modèle génétique murin du syndrome de Phelan-McDermid (SPM), une cause génétique fréquente d'autisme, ouvrant ainsi les indications potentielles de AEF0217 aux troubles du spectre autistique (TSA). Ces résultats positifs confortent le potentiel de AEF0217 comme traitement des troubles comportementaux des désordres du neurodéveloppement.*

*Pour la deuxième moitié de l'année 2023, l'exécution de notre feuille de route pour ces actifs clés demeure notre priorité, mais nous allons aussi évaluer des indications complémentaires tel que le syndrome Phelan-McDermid (SPM) pour AEF0217 et élargir notre pipeline. Notre plateforme de screening a réalisé des avancées significatives nous permettant d'identifier de nouvelles molécules, différentes de AEF0117 et AEF0217. Cette découverte pourrait ouvrir la voie à des traitements pour d'autres maladies du cerveau et permettre ainsi à Aelis Farma de devenir un acteur de premier plan dans ce domaine. »*

**Pier Vincenzo Piazza,**  
**Directeur Général d'Aelis Farma**

---

## Section 2 - Commentaires sur l'activité du premier semestre 2023

---

### 2.1. Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice

#### 2.1.1. Activité en matière de recherche et développement au cours du premier semestre 2023

Pour le composé AEF0117, le premier semestre 2023 a été marqué par :

- La poursuite de l'étude de phase 2b. Cette étude coordonnée par l'Université de Columbia (New York), impliquera 330 patients et 11 centres cliniques (6 centres académiques et 5 centres privés) sur une durée de 2 ans, et vise à confirmer l'efficacité de AEF0117 comme traitement des troubles liés à la consommation excessive de cannabis.
- Les conclusions du DSMB (comité d'experts indépendants, spécialisés dans les recherches cliniques, qui revoit les données des études avec une attention particulière sur la tolérance et la sécurité). Les données de sécurité et tolérance sur les premiers 115 patients traités pendant au moins 4 semaines avec AEF0117 ont été évaluées et aucun événement indésirable grave ni d'évènement significatif liés au traitement n'ont été relevés par le comité, qui a recommandé la poursuite de l'étude sans modification du protocole.
- Les résultats concernant AEF0117. Les résultats des phases initiales de développement jusqu'à la phase 2a incluse, ont été publiés en juin 2023 dans le prestigieux journal scientifique *Nature Medicine* (Haney et al., Nat Med 2023). Cet article, le premier concernant une molécule d'Aelis Farma, a permis d'obtenir une validation externe non seulement de l'efficacité et de bonne tolérabilité de AEF0117, mais plus généralement de la nouvelle classe pharmacologique, les CB<sub>1</sub>-SSi, développée par Aelis Farma.
- La poursuite des études précliniques et cliniques complémentaires, dans la perspective de préparer AEF0117 pour la phase 3.
- La finalisation de la production des nouveaux lots cliniques du produit pharmaceutique utilisé dans le cadre de l'étude clinique de phase 2b, ainsi que l'optimisation du procédé de synthèse de la substance pharmaceutique et sa montée en échelle en vue de la production pour la phase 3.

Concernant AEF0217, deuxième candidat médicament de la Société, ciblant des applications dans le domaine des déficits comportementaux des troubles du neurodéveloppement et ayant comme première indication les déficits cognitifs du syndrome de Down, le premier semestre 2023 a plus particulièrement été consacré à :

- La poursuite de l'étude de phase 1/2, démarrée en décembre 2022, chez des adultes avec une trisomie 21. Cette étude a pour objectif principal d'évaluer la sécurité et l'absorption de AEF0217 chez les personnes avec une trisomie 21 et pourrait aussi fournir les premières indications d'activité du composé. L'étude devrait inclure 45 personnes, et se terminer au quatrième trimestre 2023. Cette étude initialement prévue comme monocentrique (IMIM, Barcelone) a été transformée en multicentrique par l'ajout de deux centres supplémentaires en Espagne afin d'obtenir des résultats plus robustes.

- La poursuite du développement d'une nouvelle formulation du produit pharmaceutique plus adaptée pour la réalisation d'une étude de phase 2b.
- La finalisation des études complémentaires pré-cliniques de toxicité (phototoxicité et toxicité 6-9 mois), qui permettront de définir la marge de sécurité de AEF0217 chez l'homme.

Pour le programme de recherche en amont (programme de Discovery) les activités ont porté en particulier sur :

- La conception, la mise au point et l'optimisation de nouveaux tests cellulaires et la caractérisation de nouveaux composés à partir de la banque de molécules de la Société.

### **2.1.2. Ressources humaines et gouvernance**

Sur le plan des ressources humaines, au cours du premier semestre 2023, une responsable d'études cliniques a été recrutée en contrat à durée indéterminée.

Au 30 juin 2023, la Société compte ainsi 22 salariés à temps plein.

En date de ce rapport, tous les salariés ayant plus d'un an d'ancienneté, les chercheurs sous contrat de concours scientifique et les principaux consultants clefs sont actionnaires de la Société et/ou détiennent des valeurs mobilières donnant accès au capital (BSA ou BSPCE).

### **2.1.3. Ressources financières**

Sur un plan financier, la Société a commencé à percevoir, au cours du premier semestre 2023, les versements dans le cadre du programme de subvention accordé par le NIH-NIDA. Un montant total de 709.813 dollars a ainsi déjà été versé. Postérieurement à la clôture, la Société a reçu un nouveau versement de 169.866 dollars.

Par ailleurs, consécutivement à l'exercice de BSA<sub>2013</sub>, la Société a réalisé une augmentation de capital d'un montant total de 113.600,23 euros, dont 106.784,23 euros au titre de la prime d'émission.

### **2.1.4. Investissements**

Les principales acquisitions du premier semestre 2023 correspondent à des investissements mobiliers relatifs à l'aménagement du nouveau siège social de la Société situé au 1 rue Lafaurie de Monbadon, 33000 Bordeaux. Le déménagement des équipes a été effectué au 2 mai 2023. Une partie des effectifs R&D de la Société continue à opérer les activités de recherche de la plateforme dans les laboratoires loués au sein de l'Institut François Magendie de l'INSERM à Bordeaux. Les discussions concernant l'aménagement de laboratoires propres se poursuivent et devraient aboutir au cours du second semestre 2023.

## **2.2. Examen des comptes et résultat**

Les éléments financiers présentés dans ce chapitre sont issus des comptes semestriels de la Société établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les lecteurs sont invités à lire la présente analyse de la situation financière et des résultats de la Société avec les états financiers de la Société et leurs notes annexes présentés à la Section 3 du Rapport Financier Semestriel et toute autre information financière figurant dans le Rapport Financier Semestriel. Un rappel des comptes de la période précédente est fourni à titre comparatif.

## ETAT RESUME DU RESULTAT NET

En Keuros	30/06/23	30/06/22
Chiffre d'affaires	3 734	1 990
Autres produits des activités ordinaires	1 967	2 261
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>5 701</b>	<b>4 251</b>
Frais de Recherche et Développement	(7 151)	(7 093)
Frais généraux et administratifs	(992)	(1 800)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(2 442)</b>	<b>(4 642)</b>
Autres charges et produits opérationnels	-	-
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(2 442)</b>	<b>(4 642)</b>
Résultat financier	813	(5 710)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(1 629)</b>	<b>(10 352)</b>
Impôts sur les bénéfices	(4)	-
<b>Résultat net</b>	<b>(1 633)</b>	<b>(10 352)</b>
<b>Résultat par action (€/action)</b>	<b>(0,13)</b>	<b>(0,93)</b>
<b>Résultat dilué par action (€/action)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### Produit des activités ordinaires

Au cours du premier semestre 2023, la Société a reconnu un chiffre d'affaires de 3.734 Keuros (contre 1.990 Keuros au 30 juin 2022) relatif à la quote-part de revenu du contrat d'option de licence avec Indivior PLC.

Les autres produits des activités ordinaires s'élèvent à 1.967 Keuros et correspondent aux quote-part de subventions à recevoir pour 1.084 Keuros (1.425 Keuros au 30 juin 2022) et au Crédit Impôt Recherche pour 883 Keuros (837 Keuros au 30 juin 2022).

### Résultat Opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant s'établit à -2.442 Keuros (contre -4.642 Keuros au 30 juin 2022), compte tenu :

- Des frais de recherche et développement pour 7.151 Keuros (contre 7.093 Keuros au 30 juin 2022), qui se décomposent comme suit :
  - Autres achats et charges externes : 6.167 Keuros (contre 5.989 Keuros au 30 juin 2022) ;
  - Charges de personnel : 907 Keuros (contre 1.045 Keuros au 30 juin 2022) ;
  - Propriété intellectuelle : 78 Keuros (contre 58 Keuros au 30 juin 2022).

Ces frais sont d'un niveau équivalent par rapport au 30 juin 2022, compte tenu des activités R&D de nos deux composés AEF0117 et AEF0217, ainsi que du programme de recherche Discovery (telles que décrites au § 2.1.1).

- Des frais généraux et administratifs pour 992 Keuros (contre 1.800 Keuros au 30 juin 2022), qui se décomposent comme suit :
  - Autres achats et charges externes : 484 Keuros (contre 1.127 Keuros au 30 juin 2022) ;
  - Charges de personnel : 508 Keuros (contre 673 Keuros au 30 juin 2022).

La diminution des autres achats et charges externes, comparativement au 30 juin 2022, est liée principalement à la part des frais, engagés dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société, qui n'avaient pas été imputés sur la prime d'émission (700 Keuros).

## Résultat Financier

Le résultat financier s'élève à 813 Keuros. Il est principalement constitué du produit financier reconnu au moment du règlement des opérations de Recherche et Développement, qui faisaient l'objet d'une auto-couverture en dollar. La variation de ce poste s'explique par la reconnaissance au 30 juin 2022 de l'impact non-cash, reflétant l'effet de la conversion des obligations convertibles, en application des normes IFRS relatives aux instruments financiers.

## Résultat Net

Le résultat de la période ressort déficitaire à hauteur de 1.633 Keuros.

### ETAT RESUME DE LA SITUATION FINANCIERE

En Keuros	30/06/23	31/12/22
Immobilisations incorporelles	190	190
Immobilisations corporelles	1 240	176
Actifs financiers non courants	138	250
<b>Total actifs non courants</b>	<b>1 568</b>	<b>616</b>
Créances et charges constatées d'avance	6 777	4 171
Stocks	95	35
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 450	34 396
<b>Total actifs courants</b>	<b>32 322</b>	<b>38 602</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>33 890</b>	<b>39 218</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>17 101</b>	<b>19 791</b>
Engagements envers les employés	70	58
Dettes financières non courantes	3 331	3 007
Produits constatés d'avance non courants	0	584
Dérivés passifs	0	0
<b>Total passifs non courants</b>	<b>3 401</b>	<b>3 650</b>
Dettes financières courantes	974	816
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 387	2 415
Dettes fiscales et sociales	404	666
Produits constatés d'avance courants	8 622	11 880
<b>Total passifs courants</b>	<b>13 388</b>	<b>15 778</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>33 890</b>	<b>39 218</b>

Au 30 juin 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 33.890 Keuros, contre 39.218 Keuros au 31 décembre 2022.

## Actifs non courants

Les actifs non courants s'établissent à 1.568 Keuros contre 686 Keuros pour l'exercice précédent. Ils sont constitués d'immobilisations incorporelles et corporelles pour respectivement 190 Keuros et 1.240 Keuros. La hausse des immobilisations corporelles par rapport au 31 décembre 2022 s'explique principalement par l'évaluation du droit d'utilisation du nouveau siège social de la Société en application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location, pour un montant de 1.046 Keuros.



Les actifs financiers non courants, pour 138 Keuros correspondent principalement au solde espèce du contrat de liquidité mis en œuvre avec Natixis ODDO-BHF.

### Actifs courants

Les actifs courants comprennent les créances et charges constatées d'avance pour 6.777 Keuros contre 4.171 Keuros au titre de l'exercice précédent. Elles correspondent notamment :

- Aux charges constatées d'avance pour 1.514 Keuros au 30 juin 2023 contre 312 Keuros au 31 décembre 2022. La hausse de ce poste concerne les contrats de recherche et développement à exécution successive ;
- A la créance d'impôt 2022 et 2023 pour 3.098 Keuros contre 2.230 Keuros au titre de l'exercice précédent ;
- Aux études refacturées sans marge et aux subventions, pour un total de 1.766 Keuros au 30 juin 2023 contre 1.282 Keuros au 31 décembre 2022 ;
- A la créance de TVA pour 388 Keuros contre 260 Keuros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des créances et charges constatées d'avance décrites ci-dessus, de la valeur du stock et de la trésorerie à la clôture, respectivement 95 Keuros et 25.450 Keuros, les actifs courants s'établissent à 32.322 Keuros contre 38.602 Keuros au titre de l'exercice précédent.

### Capitaux propres

Les capitaux propres s'établissent à 17.101 Keuros (contre 19.791 Keuros au titre de l'exercice précédent), compte tenu principalement :

- De l'augmentation de capital liée à l'exercice de 284 BSA<sub>2013</sub> et de 25 BSA<sub>2018</sub>, ayant généré une augmentation du capital social et de la prime d'émission respectivement de 82 Keuros et de 108 Keuros ;
- De l'incorporation de réserves pour 75 Keuros, réalisée afin de ramener la valeur nominale des actions de 0,004 euros à 0,01 euros ;
- Du résultat de la période de -1.633 Keuros et de l'affectation sur la prime d'émission du résultat de l'exercice précédent pour - 8.394 Keuros ;
- De la reconnaissance, en « autres éléments du résultat global », d'un impact de -885 Keuros lié à la juste valeur découlant des instruments de couverture du risque de change lié au dollar au cours de la période ;
- Du reclassement, dans les capitaux propres, des actions détenues par la Société ainsi que des résultats dégagés sur l'achat ou la vente des actions propres dans le cadre du contrat de liquidité.

### Dettes financières (courantes et non courantes)

Les dettes financières s'établissent à 4.305 Keuros au 30 juin 2023, contre 3.823 Keuros au 31 décembre 2022. Elles se répartissent en :

- Dettes non courantes pour 3.331 Keuros, constituées de la part long-terme des prêts et avances remboursables de la Société ;
- Dettes courantes pour 974 Keuros, constituées de la part court-terme des prêts et avances remboursables de la Société.

La hausse des dettes financières est principalement liée :

- à la reconnaissance d'une dette liée au droit d'utilisation du nouveau siège social en application de la norme IFRS 16, pour 1.046 Keuros, dont 98 Keuros sont classés en dettes courantes ;

- au remboursement des emprunts bancaires de la Société et des avances remboursables représentant une diminution des dettes de 567 Keuros sur la période.

### **Produits constatés d'avance (courants et non courants)**

Les produits constatés d'avance s'établissent à 8.622 Keuros contre 12.465 Keuros, au 31 décembre 2022. Ils correspondent :

- au montant versé d'avance par l'Union Européenne au titre de la subvention ICOD (AEF0217), représentant un solde de 624 Keuros au 30 juin 2023 ;
- à la part des revenus relatifs à l'option de licence concédée à Indivior PLC, reconnue à l'avancement par les coûts pendant l'exécution de la phase 2b du programme AEF0117, et représentant 7.998 Keuros au 30 juin 2023. Le chiffre d'affaires reconnu sur la période s'élève à 3.734 Keuros, expliquant la principale la variation des produits constatés d'avance.

## **2.3. Progrès réalisés et difficultés rencontrées**

Se référer au § 2.1 ci-avant qui décrit en particulier l'avancement du programme de recherche et développement sur l'exercice et fait le point sur les différentes ressources et investissements.

## **2.4. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée**

La politique de gestion des risques de la Société a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels la Société est confrontée, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre pour s'en assurer.

### **2.4.1. Gestion des risques par les organes de gouvernance et de direction**

La gestion des risques stratégiques, opérationnels et financiers, et du contrôle interne de la Société est suivie avec attention et pilotée par la direction de la Société, le département financier, le Comité d'audit et le Conseil d'Administration de la Société.

La mission principale de la gestion des risques est d'identifier, évaluer et prioriser les risques ainsi que d'assister la direction de la Société dans le choix de la stratégie de gestion des risques la plus appropriée et, afin de limiter les risques significatifs résiduels, définir et assurer le suivi des plans d'actions liés.

L'objectif principal du contrôle interne est de permettre à la Société d'atteindre ses objectifs, en définissant et en mettant en œuvre les contrôles internes appropriés afin d'adresser les risques identifiés dans le cadre de la conduite des activités de la Société.

La mission principale de l'audit interne est de s'assurer de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de fournir ses recommandations le cas échéant afin de les améliorer. L'identification et le traitement des risques majeurs auxquels la Société pourrait faire face sont assurés sous la responsabilité de la direction générale, de la direction des opérations et du département financier.

Le dispositif global de gestion des risques et de contrôle interne de la Société repose sur plusieurs éléments, notamment, la maîtrise des risques technologiques, la maîtrise des autres risques opérationnels, et le suivi du dispositif de contrôle interne de la Société.

Les dispositifs mis en place par la Société pour répondre à ces enjeux incluent en particulier :

- La mise en place d'une gouvernance active, par l'intermédiaire d'un Conseil d'Administration composé d'administrateurs représentant des investisseurs historiques de la Société, et des administrateurs indépendants ayant une expérience et des compétences reconnues dans le domaine des biotechnologies dans lequel évolue la Société. Le Conseil d'Administration se réunit au minimum 4 fois par an, mais est convoqué lorsque toute évolution clef dans la gestion ou la stratégie de l'entreprise le justifie ; les points abordés lors des Conseils d'Administration incluent systématiquement un point d'avancement juridique et financier, un point d'avancement de la Recherche et Développement, un point d'avancement sur les autres opérations de la Société comme par exemple les ressources humaines, les actions prises en matière de communication, partenariats potentiels et recherches de financements dilutifs et non dilutifs. Des points réguliers sont réalisés, autant que de besoin, avec le Président du Conseil d'Administration afin d'assurer la qualité et la pertinence des échanges au sein du Conseil. Le Président du Conseil d'Administration s'assure que chaque membre ou censeur exprime son opinion sur les points présentés.
- Des autorisations sont obtenues en cas de dépassement anticipé de certaines enveloppes budgétaires initialement définies, de nouvelles études programmées, ou de réorientations dans les programmes de développement scientifiques ;

Des Comités ont été mis en place et se réunissent au moins deux fois par an (Comité d'audit et Comité des rémunérations) :

- Le Comité d'audit approfondit en particulier le processus d'élaboration budgétaire en fin d'année pour assurer la pertinence et cohérence des enveloppes de dépenses proposées. Il se réunit aussi pour la revue des comptes annuels et semestriels, revoit les options comptables retenues, les écarts entre les dépenses réalisées et les dépenses budgétées, et échange avec le commissaire aux comptes sur le contenu de sa mission, les éléments clefs analysés lors de ses travaux, les risques identifiés et leur traduction comptable.
- Le Comité des rémunérations intervient pour définir en début d'année les objectifs des dirigeants, sur la base du plan stratégique et financier de la Société ; ces objectifs peuvent porter en particulier sur le respect des délais des études clef programmées, le dépôt de brevets pour améliorer la protection de propriété industrielle de la Société, l'obtention de financements dilutifs ou non dilutifs, le recrutement de personnel clef. En fin d'année, le Comité se réunit pour évaluer l'atteinte des objectifs identifiés en prenant en compte aussi d'autres événements survenant en cours d'année qui auraient focalisé les efforts de l'équipe managériale et propose au Conseil d'Administration la rémunération variable correspondante. A compter de l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, le Comité des rémunérations est également en charge de nominations et de la Responsabilité Sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE).
- Sur un plan opérationnel, le contrôle interne de la Société repose en particulier sur une séparation des tâches et une forte implication des membres de la direction dans les engagements de dépenses, les autorisations de règlement et les paiements aux tiers.
- L'élaboration et le suivi régulier du budget des dépenses, avec une granularité fine permet de disposer d'un outil de pilotage prédictif des éventuelles évolutions budgétaires grâce en particulier à des échanges réguliers et fréquents avec les acteurs opérationnels clefs de l'entreprise. La mise en place d'outils de comptabilité analytique et de suivis de temps par collaborateur renforce la capacité de l'entreprise à fournir des informations fiables et pertinentes aux différentes parties prenantes (actionnaires, financeurs, partenaires bancaires...).

## 2.4.2. Gestion des risques liés au développement des produits de la Société

Les activités de R&D de la Société sont concentrées sur le développement de AEF0117, son produit candidat le plus avancé, et de AEF0217, ainsi que sur le développement de nouveaux candidats-médicaments. La valeur de la Société est significativement dépendante de la conduite et du succès des études précliniques et des essais cliniques futurs de candidats-médicaments présents et futurs.

La stratégie de sécurisation de ses activités de Recherche et Développement par la Société repose sur les démarches suivantes :

- Diversification de son portefeuille de produits : dès 2018 la Société a initié le développement de AEF0217 dans les déficits cognitifs du syndrome de Down afin d'ajouter un deuxième candidat-médicament au pipeline de la Société. L'entrée en phase clinique de ce composé depuis octobre 2021 (Programme de phase 1) et le financement par le biais du programme ICOD (H2020), permettent à la Société d'envisager de réaliser d'autres études cliniques de phase 2 afin d'établir des preuves d'efficacité dans d'autres déficits cognitifs médiés par le récepteur CB<sub>1</sub>. Enfin, la Société ambitionne de renforcer le développement et la qualification de sa bibliothèque de CB<sub>1</sub>-SSi avec pour ambition de lancer dès 2024 un programme de développement préclinique réglementaire pour un troisième candidat-médicament.
- Mise en place de partenariats stratégiques avec des Key Opinion Leaders (KOL) et des institutions clefs dans les domaines visés. Ainsi, le développement de AEF0117 dans l'addiction au cannabis s'est inscrit dès 2014 dans une collaboration avec le NIDA (National Institute on Drug Abuse, Institut faisant partie du NIH, l'Institut National de la Santé des États-Unis). Au-delà du financement significatif apporté par le NIDA, la Société a bénéficié de son accompagnement, en particulier dans le développement de preuves de concept précliniques chez le singe, et dans la définition de la stratégie de développement clinique et dans les interactions avec les autorités réglementaires (FDA). Dans le cas de AEF0217, la mise en place d'un Comité scientifique composé de KOL dans le domaine des troubles cognitifs a permis la validation des preuves de concept précliniques obtenues par la Société et a été une étape clef pour la décision d'initier les études nécessaires pour la première administration à l'homme de ce composé. Grâce au projet ICOD financé par le dispositif H2020 de la commission européenne la Société a pu réunir autour de son projet de développement de AEF0217 des KOL européens et un réseau de centres cliniques qui mèneront l'étude de phase 2 dans les déficits cognitifs du syndrome de Down.
- Renforcement des équipes cliniques, sous l'égide de Helle Mengel, Directrice du Développement clinique de la Société, afin de bénéficier de l'expertise de spécialistes dans le développement clinique et dans les enjeux réglementaires spécifiques au domaine des neurosciences. L'apport de l'équipe clinique est aussi essentiel dans le processus de sélection des prestataires externes devant encadrer le déroulement des études ainsi que dans le choix des centres cliniques pour sécuriser le recrutement et la réalisation opérationnelle des études. La Société estime que la connaissance approfondie par cette équipe des caractéristiques du mécanisme d'action novateur des candidats-médicaments de la Société, des preuves de concepts précliniques, et des études pharmacologiques de sécurité, sont autant d'atouts pour permettre la réalisation d'études ciblant les bons objectifs et minimiser les risques d'exécution. Sa connaissance approfondie des bonnes pratiques du secteur, en particulier dans le domaine du contrôle et de l'audit qualité, ont permis la mise en place de procédures internes conformes aux normes du secteur au sein duquel opère la Société. L'interaction régulière avec la Direction des opérations de la Société assure un processus d'échange permettant l'anticipation des difficultés, une grande réactivité face aux éventuels

aléas opérationnels rencontrés, et l'identification et maîtrise des éventuels délais et dépassements budgétaires que tout projet de cette envergure rencontre.

- La Société réalise en permanence un travail de veille sur les évolutions dans le domaine des modulateurs du récepteur CB<sub>1</sub> afin d'identifier des évolutions, marchés, compétiteurs éventuels, et être en mesure, le cas échéant, de nouer des partenariats avec des groupes académiques ou des structures privées développant des technologies pertinentes pour sa stratégie.

### **2.4.3. Gestion des risques liés aux autorisations réglementaires et à la commercialisation future des produits de la Société**

Ayant le potentiel d'être la première société à même de développer et, le cas échéant, en cas de succès, de commercialiser un médicament dans les deux principales indications visées par la Société (addiction au cannabis et déficits cognitifs liés au syndrome de Down), cette dernière est confrontée aux risques inhérents à l'absence de chemin réglementaire balisé auprès des agences réglementaires.

Pour répondre à ces enjeux, la Société a pour politique de s'entourer de compétences externes très en amont dans le processus de développement de ses produits. Elle travaille à cet effet en étroite collaboration avec des cabinets de conseil réglementaire renommés, ayant participé à la mise sur le marché de nombreuses molécules. Ces interactions permettent à la Société d'élaborer les supports clefs du développement réglementaire, en particulier le *Quality Target Product Profile* (QTPP), le *Target Product Profile* (TPP), ainsi que l'anticipation de plans de développements complets détaillant les interactions nécessaires avec les agences réglementaires et envisageant la possibilité de bénéficier de procédures réglementaires accélérées (*fast track, orphan drug* en particulier).

De plus, pour AEF0117, la Société a ainsi sollicité dès la fin de l'étude clinique de phase 2a un « *type B meeting* » auprès de la FDA permettant de discuter du plan global de développement de ce candidat-médicament pour le traitement des troubles liés à l'usage de cannabis ainsi que du protocole de la future phase 2b. La signature du partenariat industriel avec Indivior PLC en Juin 2021 lui permet aujourd'hui de bénéficier des échanges avec un spécialiste du secteur de l'addiction : les Joint Steering Committees récurrents entre les deux parties permettent à la Société de bénéficier de l'expertise de ce Groupe dans les étapes « aval » réglementaires et commerciales (y compris la prise en charge future des traitements par les agences de santé des divers pays clefs ciblés).

Dans le cas de AEF0217 dans les déficits du syndrome de Down, la constitution du consortium ICOD, financé par un programme européen H2020, permet à la Société de structurer une stratégie de développement partagée avec les experts européens les plus reconnus dans ce domaine, et ainsi de sécuriser les axes de développement retenus.

Ces différents échanges, et la participation à des congrès internationaux dans les domaines d'expertise de la Société, permettent à cette dernière de réaliser une veille scientifique et stratégique.

Les enjeux relatifs au positionnement concurrentiel des candidats-médicaments et technologies de la Société sont principalement analysés en interne, avec l'acquisition éventuelle d'études pertinentes, et la sollicitation du réseau de KOL dont bénéficie la Société.



## 2.4.4. Gestion des risques juridiques, de conformité et liés à la propriété intellectuelle

### 2.4.4.1. Responsabilité des produits

Afin de se prémunir contre le risque d'engagement de sa responsabilité en cas de dommages générés par l'utilisation de ses produits, des polices d'assurance spécifiques sont souscrites par la Société pour chacun des essais cliniques dont la Société est le promoteur. La tarification et les montants garantis dépendent de la réglementation et de la législation locale applicable au centre d'investigation clinique concerné. En France, le Code de la santé publique prévoit une obligation d'assurance des promoteurs d'essais cliniques. Dans les pays où il n'y a pas une telle obligation, la Société a néanmoins souscrit un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité du fait de la réalisation d'essais cliniques. Le montant global des primes dépend du nombre de patients inclus dans les essais et de leur situation géographique. La Société estime être suffisamment couverte pour chacun des essais en cours.

### 2.4.4.2. Gestion des risques de propriété intellectuelle

La Société a, dès sa création, mis en place une politique de protection intellectuelle en son sein et vis-à-vis des tiers.

En interne, les équipes de chercheurs sont sensibilisés sur les enjeux clés liés à la protection intellectuelle. Tout échange avec des partenaires potentiels, qu'ils soient académiques ou des sociétés commerciales, se fait dans le respect des règles de protection par la mise en place d'accords de confidentialité, de MTA (*Material Transfer Agreement*, ou accords d'utilisation des composés de la Société) et revue des clauses contractuelles par l'équipe juridique interne de la Société, et par des consultants spécialisés le cas échéant. Ainsi, la Société dispose en interne de deux collaborateurs alliant compétences juridiques et scientifiques pour piloter les enjeux de propriété intellectuelle et être les interlocuteurs experts des sociétés de conseil en propriété industrielle.

En externe, la Société a recours à des cabinets conseils internationaux, y compris basés aux Etats-Unis, pour assurer la qualité des dossiers de demande de brevets déposés au regard des réglementations des divers pays, mais aussi pour échanger avec les examinateurs pendant la période d'examen des demandes.

Aelis Farma poursuit une stratégie active pour protéger ses inventions et sa propriété intellectuelle, privilégiant les brevets conférant une protection forte de la molécule candidat-médicament en elle-même (brevet de composition), et renforçant ultérieurement cette propriété intellectuelle en déposant des brevets d'application spécifique dans les domaines thérapeutiques ou les indications thérapeutiques d'intérêt.

En protégeant de manière systématique la structure des molécules des candidats-médicaments développés par la Société, et leurs principaux usages, la Société vise à empêcher toute exploitation commerciale de ses candidats-médicaments par tout tiers dans n'importe quel domaine durant la durée de validité des brevets de composition et de façon renforcée dans les applications thérapeutiques d'intérêt par des brevets d'application.

La Société surveille aussi les produits commercialisés par ses concurrents et intentera des actions en contrefaçon si de tels agissements sont révélés.

Toutes les demandes de brevet et brevets externes portés à la connaissance de la Société, notamment au cours des procédures d'examen des demandes de la Société, font l'objet d'un examen scrupuleux quant à leur éventuel impact sur la liberté d'exploitation des technologies de la Société.

#### 2.4.4.3. Conformité à la réglementation en matière de protection des données personnelles et médicales

La Société adopte également une approche juridique pour sécuriser chaque projet en protégeant les droits des individus dans des cadres juridiques tels que les contrats, les déclarations de confidentialité et les formulaires de consentement. La Société met en œuvre des procédures pour protéger les données personnelles de ses employés, des patients, des professionnels de santé et des autres partenaires avec lesquels elle interagit. La Société se montre transparente sur l'utilisation de ces données dans des activités telles que la recherche.

Dans le cadre des essais cliniques réalisés aux Etats-Unis, la Société a recours à des prestataires assujettis obligatoirement ou volontairement au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à ce titre ont le niveau de protection des données requis par l'Europe.

#### 2.4.5. Gestion des risques liés aux opérations de la Société

Les enjeux relatifs à la sélection et au suivi des partenaires en charge de la production des produits de la Société, et des développements cliniques et précliniques est pilotée étroitement par la Direction des Opérations de la Société. Le processus mis en place repose sur la mise en concurrence quasi systématique des principaux partenaires, la prise en compte dans ce processus de leur assise financière, leur capacité à proposer à la Société des solutions évolutives pour permettre d'inscrire ces relations dans la durée (capitalisation sur les savoirs et savoirs faire des partenaires).

Dans la mesure du possible, la Société a recours à des prestataires de premier rang, ayant une taille leur permettant de faire face à des aléas éventuels par relocalisation de l'activité en cas de force majeure, et pouvant assurer la mise en place de plans de remédiation rapides le cas échéant. Conformément aux pratiques du secteur de l'industrie pharmaceutique, la Société a mis en place un processus qualité interne centré en particulier sur l'évaluation des prestataires et le monitoring des déviations identifiée. La Société réalise des audit qualité des principaux prestataires conformément aux normes en vigueur dans l'industrie pharmaceutique.

La recherche de diversification des sources d'approvisionnement est en cours pour sécuriser les matières qualifiées de stratégiques.

Enfin, la politique de recrutement de la Société, permettant de diversifier les expériences et d'intégrer des personnes ayant une connaissance des divers acteurs du secteur, permet de bénéficier de retours d'expérience et de faire évoluer ses pratiques.

##### 2.4.5.1. Risques liés à l'absence d'organisation de vente, de commercialisation et de distribution

Le business model de la Société repose sur le développement d'un candidat-médicament jusqu'à sa mise sur le marché et à trouver, au moins initialement, des partenaires pour sa commercialisation. Ainsi, pour AEF0117, la Société a démontré sa capacité à mettre en œuvre une telle stratégie en signant un accord d'option de licence pour la commercialisation de ce candidat-médicament dans le domaine des pathologies induites par l'usage excessif du cannabis. L'équipe managériale a de ce fait acquis une expérience précieuse en négociation et mise en place de partenariats, y compris par le recours à des conseils externes spécialisés afin que ces derniers soient à ses côtés si des opportunités sont identifiées pour les autres candidats-médicaments.

Afin de mettre en œuvre cette stratégie de recherche de partenaires, la Société réalise une veille des acteurs du secteur et communique régulièrement pour faire connaître ses composés. Elle a

pour ambition d'intensifier ses participations à de nombreux congrès et rencontres (« Bios ») pour renforcer sa notoriété. La cotation sur le marché réglementé Euronext Paris en février 2022 a fait partie de cette stratégie de communication et d'augmentation de la notoriété de la Société et de ses produits.

#### 2.4.5.2. Politique de gestion des collaborateurs clefs

La Société a mis en place une politique de recrutement lui permettant de dédoubler les postes clef de l'entreprise, diversifier les profils de ses collaborateurs et faire face à l'évolution de ses programmes de Recherche et Développement. Dans ce contexte, sa politique salariale vise à positionner ses rémunérations au niveau du marché afin d'attirer les talents sur un plan national voire international. Aelis Farma envisage par ailleurs de poursuivre sa politique d'attribution d'outils d'intéressement au capital de la Société, ouvert à tous les salariés de l'entreprise, avec pour critère principal la fidélisation des collaborateurs sur la durée. Dans le contexte actuel d'évolution des modes de travail à la suite de la pandémie de la Covid19, la Société a aussi mis en place un dispositif et les moyens techniques nécessaires permettant à ses collaborateurs de télétravailler sans perte d'efficacité dès que cela pourrait s'avérer nécessaire.

#### 2.4.5.3. Risques liés à la cybersécurité

L'organisation des données de la Société est structurée autour d'une solution de données tierce sur le cloud, permettant une moindre exposition à une attaque ciblée par les systèmes de sécurité et redondance mis en place par ce prestataire. En complément des logiciels de sécurité classiques, la Société s'est munie de moyens de sécurité complémentaires pour renforcer la sécurité de ses échanges par email ainsi que de pare-feu et antimalwares plus sophistiqués. Des procédures internes strictes de changement des mots de passe, mise à jour des logiciels de sécurité, et sauvegardes sur des systèmes redondants ont été mises en place et sont rappelées très régulièrement à l'ensemble des collaborateurs.

Pour la sécurisation de ses moyens d'échanges et stockage des données cliniques, la Société a recours à des prestataires ayant des procédures conformes au RGPD permettant la sécurisation des données cliniques, y compris leur sauvegarde et leur intégrité.

#### 2.4.5.4. Risques liés à la crise sanitaire pour les opérations générales et cliniques

Pendant la pandémie de Covid19, la Société a mis en place une politique de télétravail privilégiant le travail à distance conformément aux recommandations gouvernementales. Ce changement a été accompagné par la mise à disposition de tous les outils et matériels nécessaires facilitant le télétravail, ainsi que la mise en place d'interactions fréquentes et structurées pour intégrer les nouveaux collaborateurs et conforter la cohésion et l'esprit d'équipe. Au niveau de ses prestataires, elle a mis en place une communication fréquente avec ses sous-traitants pour assurer la continuité des prestations dans les meilleures conditions possibles, ou le cas échéant, leur arrêt ou leur report maîtrisé. Avec les prestataires cliniques, des contacts réguliers sont en place pour évaluer leur niveau de préparation, d'exposition et d'anticipation des risques liés aux études cliniques en environnement Covid.

## 2.4.6. Gestion des risques financiers

### 2.4.6.1. Financement et liquidités

L'activité fortement capitalistique de la Société l'a amenée à développer des approches basées sur l'identification et l'anticipation des besoins financiers. La gestion de ces risques repose sur :

- Un processus budgétaire régulier, principalement orienté vers la gestion de trésorerie et du contrôle de l'évolution du budget de R&D, partagé en interne entre les différents acteurs de l'entreprise, et supervisé régulièrement par la gouvernance de la Société (Conseil d'Administration, Comité d'audit) ;
- La recherche de financement non dilutifs par l'équipe de direction, auprès de partenaires nationaux, européens et internationaux. Ces recherches de financement ont notamment permis à la Société de bénéficier de financements de Bpifrance, du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et de partenaires bancaires ainsi que de subventions de l'Union Européenne et du NIDA-NIH (Institut national de la santé aux Etats-Unis) ;
- La recherche de financements dilutifs auprès d'investisseurs spécialisés et des fonds qui accompagnent historiquement la Société.

Lors de mise en place de financements importants (levées de fonds, partenariats industriels), les fonds mis à disposition sont placés auprès des partenaires bancaires de la Société, sur des supports sans risque.

### 2.4.6.2. Crédit Impôt Recherche

Le crédit impôt recherche constitue une ressource significative de financement de la Société. Afin de répondre de la manière la plus adaptée à l'évolution de la réglementation et de la complexité des règles applicables, la Société a mis en place une organisation interne visant à gérer au mieux ces enjeux, notamment aux fins de la sélection des dépenses et des prestataires éligibles, de l'élaboration de la documentation appropriée, et d'anticiper les évolutions défavorables éventuelles.

Cette organisation repose sur :

- Le recours à des expertises externes (expert-comptable et cabinet spécialisé dans ce domaine et tout particulièrement appliqué au secteur santé) ;
- La mise en place d'une veille réglementaire régulière pour anticiper les évolutions, prendre connaissance de la jurisprudence, assurer la qualité de la documentation élaborée ;
- La mise en place d'un processus de gestion du risque au sein des équipes opérationnelles, afin d'identifier dès la passation de commande l'éligibilité des prestataires et des prestations aux mécanismes du CIR sur l'impulsion de la Direction Financière ;
- La qualification de l'éligibilité potentielle des dépenses dès l'élaboration du budget, permettant de maîtriser les enjeux de flux financiers liés à ce mécanisme ;
- La mise en place d'un suivi de temps au maillage adapté aux particularités de l'activité de recherche de la Société et de l'éligibilité ou pas de chacun des jalons telle que définie par le ministère de la Recherche français.

## 2.5. Utilisation des instruments financiers par la Société

L'exposition de la Société au risque de change est liée à l'existence de dépenses dans une autre devise que l'euro (principalement en dollar américain), monnaie fonctionnelle de la Société et de présentation des états financiers.

Depuis 2021, la Société a choisi de mettre en place une auto-couverture en dollar à la suite de l'encaissement des 30 millions de dollars de l'option de licence contractualisée avec Indivior PLC. Ainsi, ces fonds en dollars servent à financer les coûts futurs du programme de recherche réalisés dans cette devise (études liées à AEF0117 aux Etats-Unis), constituant ainsi une couverture de change naturelle.

En 2023, la couverture de change en dollar reste maintenue afin de financer le coût des études liées à AEF0117 réalisées aux Etats-Unis et libellées en dollar. Il est néanmoins anticipé que cette couverture sera levée à la fin de l'année 2023, les principales dépenses relatives aux études en cours auront alors déjà été engagées.

## 2.6. Activités de la Société en matière de recherche et développement

La Société a développé une nouvelle classe pharmacologique, les inhibiteurs spécifiques de signalisation du récepteur cannabinoïde de type 1 (CB<sub>1</sub>-SSi), qui pourrait permettre de proposer des traitements bien tolérés et efficaces pour certains états pathologiques liés à une hyperactivité du récepteur CB<sub>1</sub>, le principal récepteur du système endocannabinoïde. Les CB<sub>1</sub>-SSi reproduisent un mécanisme naturel que le cerveau utilise pour combattre l'hyperactivité du récepteur CB<sub>1</sub>. Ce récepteur est impliqué dans la régulation de plusieurs fonctions physiologiques et donc dans l'apparition de plusieurs maladies du cerveau, donnant ainsi accès à de multiples aires thérapeutiques.

Les CB<sub>1</sub>-SSi semblent capables d'inhiber uniquement les signaux cellulaires impliqués dans la pathologie en épargnant l'activité physiologique normale du récepteur. Grâce à ce mode d'action très novateur, jamais testé auparavant chez l'homme, Aelis Farma a pu montrer que les CB<sub>1</sub>-SSi sont, à ce jour, non seulement efficaces mais aussi bien tolérés et dépourvus d'effets secondaires significatifs. Ce mode d'action est très différent de celui des générations précédentes d'inhibiteurs du CB<sub>1</sub>, appelés antagonistes, qui bloquent la totalité de l'activité du récepteur entraînant des effets secondaires significatifs qui rendent leur utilisation difficile chez l'homme. Pour ces raisons, les CB<sub>1</sub>-SSi promettent d'apporter des solutions thérapeutiques à des maladies aujourd'hui sans traitement.

Les produits développés par Aelis Farma sont de nouvelles entités moléculaires (NME) appartenant à la classe chimique générale des petites molécules et à la nouvelle classe pharmacologique nommée inhibiteurs spécifiques de signalisation du récepteur CB<sub>1</sub> du système endocannabinoïde (CB<sub>1</sub>-SSi).

Aelis Farma a deux candidats-médicaments au stade clinique :

- AEF0117, le candidat-médicament le plus avancé, pour lutter contre les effets néfastes du cannabis et en particulier les troubles de l'usage du cannabis (CUD) qui est la définition actuelle de l'addiction au cannabis dans le manuel diagnostique de référence DSM-5. On estime qu'au sein de l'Union Européenne, aux États-Unis, au Canada et en Australie, 17 millions d'individus ont été diagnostiqués avec des troubles de l'usage excessif du cannabis (Cannabis Use Disorder, CUD). Les études menées par la Société sur des animaux et des humains avec AEF0117 suggèrent que ce composé pourrait diminuer à la fois la motivation à consommer du cannabis et l'impact négatif du cannabis sur le cerveau. De plus, AEF0117



a démontré des caractéristiques pharmacocinétiques, toxicologiques, pharmaceutiques et de tolérabilité favorables confirmant son potentiel pour le traitement du CUD. Ces résultats ont été publiés en juin 2023 dans le prestigieux journal scientifique *Nature Medicine* (Haney et al., Nat Med 2023). Cet article, le premier concernant une molécule d'Aelis Farma, a permis d'obtenir une validation externe non seulement de l'efficacité et le bonne tolérabilité de AEF0117, mais plus généralement de la nouvelle classe pharmacologique, les CB<sub>1</sub>-SSi, développée par Aelis Farma. Le programme de développement actuel de AEF0117, réalisé en collaboration avec Indivior PLC, le leader en médecine de la dépendance, vise à réaliser une étude de phase 2b, qui a démarré au premier semestre 2022 chez des patients souffrant de CUD, et à conduire des études complémentaires cliniques et non-cliniques afin de préparer l'entrée de AEF0117 dans les études confirmatoires de phase 3. En juin 2023, un DSMB a évalué les données de sécurité et tolérance sur les premiers 115 patients traités pendant au moins 4 semaines avec AEF0117. Il n'a révélé aucun événement indésirable grave ni d'évènement significatif liés au traitement, et a recommandé la poursuite de l'étude sans modification du protocole.

- AEF0217, le deuxième candidat-médicament, est développé pour le traitement des troubles comportementaux des désordres du neurodéveloppement, avec comme première cible le déficit cognitif du syndrome de Down, un besoin médical non satisfait important. On estime à 0,8 million le nombre de personnes vivant avec le syndrome de Down dans l'Union Européenne, aux États-Unis, au Canada, en Australie et au Japon, avec une prévalence qui augmente en raison des grossesses tardives et de l'espérance de vie plus longue de ces personnes. AEF0217 a été capable de restaurer le déficit de la mémoire de travail des souris trisomiques, un déficit cognitif clef du syndrome de Down, sans induire d'effets secondaires comportementaux ou physiologiques identifiables dans la fourchette des doses thérapeutiques. Grâce à cette combinaison unique d'efficacité et d'innocuité, particulièrement importante pour la population fragile des trisomiques, AEF0217 pourrait permettre un bond prodigieux dans la qualité de vie et l'intégration sociale des personnes vivant avec le syndrome de Down. AEF0217 a complété le programme de phase 1 chez des volontaires sains, sans qu'aucun effet indésirable majeur n'ait été signalé à ce jour (analyse et audit en cours), et est entré en décembre 2022 dans une phase 1/2 chez les personnes avec une trisomie 21. Cette étude a pour objectif principal d'évaluer la sécurité et l'absorption de AEF0217 chez les personnes avec une trisomie 21 et pourrait aussi fournir les premières indications d'activité du composé. L'étude devrait inclure 45 personnes, et se terminer au quatrième trimestre 2023. Cette étude initialement prévue comme monocentrique (IMIM, Barcelone) a été transformée en multicentrique par l'ajout de deux centres supplémentaires en Espagne afin d'obtenir des résultats plus robustes. Enfin en juin 2023 la Société a annoncé que AEF0217 s'est montré efficace dans un modèle génétique murin du syndrome de Phelan-McDermid (SPM), une cause génétique fréquente d'autisme, ouvrant ainsi les indications potentielles de AEF0217 aux troubles du spectre autistique (TSA).

Les troubles de l'usage excessif du cannabis et les déficits cognitifs associés au syndrome de Down ont été sélectionnés en priorité par Aelis Farma car ils représentent des besoins médicaux non satisfaits majeurs ouvrant ainsi potentiellement accès à de larges marchés.

Aelis Farma développe également plusieurs nouveaux CB<sub>1</sub>-SSi, aujourd'hui au stade de recherche préclinique précoce, qui pourraient offrir des solutions thérapeutiques pour d'autres maladies du cerveau impliquant le récepteur CB<sub>1</sub>, tels que les troubles d'hyperactivité avec déficit de l'attention (TDAH), les troubles du spectre autistique, le syndrome de délétion 22q11 (une maladie orpheline associée à l'hyperactivité et à la psychose).

Aelis Farma a développé et exploite une plateforme de Recherche et Développement (R&D), qui permet à la Société de découvrir des candidats-médicaments qui agissent comme des modulateurs spécifiques de la signalisation d'un récepteur cible. La plateforme de R&D d'Aelis Farma est composée de trois constituants majeurs :

- Une bibliothèque de nouvelles molécules originales qui modifient l'activité du récepteur CB<sub>1</sub> d'une manière spécifique et sélective de certaines voies de signalisation de ce récepteur. Cette bibliothèque a déjà généré deux candidats-médicaments qui sont maintenant au stade clinique : AEF0117 pour les troubles liés à la consommation excessive de cannabis et AEF0217 pour les déficits cognitifs. Elle contient également plusieurs nouveaux composés qu'Aelis Farma développe pour traiter d'autres maladies du cerveau qui impliquent le récepteur CB<sub>1</sub>.
- Une plateforme de recherche performante composée : i. D'un laboratoire de criblage utilisant des techniques à haut contenu (High Content Screening), qui donne à Aelis Farma les capacités d'identifier les molécules qui agissent comme des inhibiteurs spécifiques de signalisation ; ii. D'une procédure originale de screening multifactorielle, qui évalue en amont la toxicité, la biodisponibilité et la formulation afin de réduire le taux d'attrition du pipeline de développement de médicaments ; iii. De modèles comportementaux innovants qui visent à améliorer la prédiction de l'efficacité thérapeutique chez l'homme.
- Des partenariats structurants avec des partenaires prestigieux nationaux et internationaux qui offrent à Aelis Farma le meilleur environnement pour mettre en œuvre les programmes de l'entreprise.

## 2.7. Activité des filiales et sociétés contrôlées

La Société ne détient aucune filiale et ne contrôle aucune société.

## 2.8. Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Le programme de développement 2021-2024 de la Société comporte un grand nombre d'études cliniques et précliniques permettant d'avancer les programmes de recherche et d'atteindre l'étape suivante de création de valeur :

- Pour AEF0117 :
  - Une étude clinique de phase 2b aux États-Unis dans les troubles liés à l'usage de cannabis (CUD) qui, conformément aux prévisions, a été initiée au deuxième trimestre 2022 et dont les résultats sont attendus en 2024 ;
  - En parallèle sont et seront conduites des études cliniques et précliniques permettant de préparer le passage en étude clinique de phase 3 de AEF0117 ;
- Pour AEF0217 :
  - Une phase 1/2 a démarré au dernier trimestre 2022, et qui doit se terminer au quatrième trimestre 2023.
  - Elle sera suivie d'une phase 2b, dans les déficits cognitifs observés dans le syndrome de Down, dont l'initiation est envisagée, en cas de succès de la phase 1/2, au second semestre 2024.
  - La Société analyse aussi l'opportunité d'effectuer une étude clinique supplémentaire en 2024 permettant d'évaluer la potentialité de AEF0217 dans le traitement de troubles de type autistique et en particulier dans le syndrome de Phelan McDermid, une cause génétique fréquente d'autisme ;
- Pour le prochain candidat-médicament issu de la plateforme de recherche (programme « Discovery » de la Société) : des études précliniques précoces puis réglementaires

permettant de sélectionner la molécule qui pourra entrer en développement et être administrée à l'homme pourraient être lancées en 2024.

Au 30 juin 2023, la Société estime disposer d'une trésorerie suffisante (selon ses prévisions actuelles) afin d'une part, de mener à bien son programme de R&D au moins jusqu'à fin 2025 et d'autre part d'effectuer le remboursement des financements contractés auprès de tiers.

En 2024, la Société pourrait être en mesure de recevoir la somme de 100 millions d'USD correspondant à la redevance liée à l'exercice de l'option du contrat de licence de AEF0117 avec Indivior PLC. La Société pourrait également avoir recours à d'autres financements par augmentation de capital et/ou à des emprunts. Par ailleurs, pour assurer son financement, la Société pourra également compter sur le versement du CIR ainsi que des avances remboursables et subventions qu'elle pourrait solliciter dans le futur comme elle a pu le faire par le passé.

## 2.9. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2022

### 2.9.1. Attributions de BSPCE

En date du 14 décembre 2022, le Conseil d'Administration a fait usage des délégations consenties aux termes de la trente-neuvième résolution de l'Assemblée Générale Mixte en date du 11 janvier 2022. Il a ainsi décidé de procéder à l'émission de 160.000 BSPCE et à l'attribution de 31.500 BSPCE<sub>déc2022</sub> au profit de bénéficiaires dénommés selon les principaux termes et conditions d'un contrat propre. Cette attribution équivaut à un montant nominal global de 126 € représentant 0,25 % du capital social, soit en cumul 1,57 % sur le maximum de 4 % autorisé par les délégations. En date du 3 janvier 2023, les 31.500 BSPCE<sub>déc2022</sub> ont été souscrits.

Puis, en date du 21 juin 2023, le Conseil d'Administration a fait usage de la délégation consentie aux termes de la vingt-septième résolution de l'Assemblée Générale mixte en date du 24 mai 2023. Il a ainsi décidé de procéder à l'émission de 200.000 BSPCE au profit de bénéficiaires dénommés également selon les principaux termes et conditions d'un contrat propre, et à l'attribution de 109.500 BSPCE<sub>juin2023</sub>. Cette émission équivaut à un montant nominal global de 2.000 € représentant 1,52 % du capital social à date, soit en cumul 2,69 % sur le maximum de 4 % autorisé par les délégations. En date du 22 juin 2023, 9.500 BSPCE<sub>juin2023</sub> ont été souscrits.

### 2.9.2. Apports complémentaires au contrat de liquidité

En date du 21 février 2023 et du 2 juin 2023 la Société a procédé à deux apports complémentaires, respectivement de 200.000 et 100.000 euros en espèces aux moyens affectés au contrat de liquidité signé le 27 décembre 2022 avec Invest Securities. Ces augmentations visent à rééquilibrer les moyens alloués, assurer une meilleure liquidité au titre, et éviter le cas échéant des décalages de cours non justifiés par la tendance de marché.

### 2.9.3. Déménagement du siège social de la Société

Dans le cadre de la poursuite de sa croissance, la Société avait signé fin décembre 2022 un nouveau contrat de bail pour ses nouveaux bureaux et son siège social situé au 1 rue Lafaurie de Monbadon, 33000 Bordeaux. La prise des lieux est devenue effective à compter du 18 avril 2023 afin de permettre la réalisation de divers travaux et aménagements. Le déménagement des effectifs a été effectué au 2 mai 2023.

En date du 24 mai 2023, l'Assemblée Générale a ainsi approuvé le transfert du siège social.

Une partie des effectifs R&D de la Société continue à opérer les activités de recherche de la plateforme dans les laboratoires loués au sein de l'Institut François Magendie de l'INSERM à Bordeaux. Les discussions concernant l'aménagement de laboratoires propres se poursuivent et devraient aboutir au cours du second semestre 2023.

#### **2.9.4. Situation en Ukraine**

Le conflit initié en février 2022 entre la Russie et l'Ukraine n'a pas d'impact significatif direct sur l'activité opérationnelle de la Société, celle-ci n'ayant pas de prestataire ou d'opération en cours dans ces deux pays. Les effets indirects induits par ce conflit, en termes d'inflation, de hausse des taux ou de disponibilité des matières premières par exemple, demeurent limités. La Société est en mesure d'assurer ses activités dans des conditions normales, et de supporter les coûts additionnels engendrés.

### **2.10. Modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du capital**

#### **2.10.1. Modification de la valeur nominale unitaire des actions de la Société et augmentation de capital**

L'Assemblée Générale du 24 mai 2023 a décidé d'élever la valeur nominale unitaire des actions, qui a ainsi été portée de 0,004 euro à 0,01 euro, en procédant à une augmentation de capital par incorporation des réserves. Le capital social de la Société est ainsi passé de 50.004,648 euros divisé en 12.501.162 actions à 125.011,62 euros, en conservant le même nombre d'actions mais ayant désormais pour valeur nominale 0,01 euro.

#### **2.10.2. Augmentation de capital après exercice de BSA**

En date du 21 juin 2023, le Conseil d'Administration a procédé à une augmentation de capital à la suite de l'exercice de 25 BSA<sub>2018</sub> nécessitant une incorporation des réserves de 3,06 euros. Le capital social de la Société est donc passé à 125.017,62 euros, divisé en 12.501.762 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,01 euro.

Puis, lors de la même séance, le Conseil d'Administration a constaté une seconde augmentation de capital à la suite de l'exercice de 284 BSA<sub>2013</sub>, faisant ainsi passer le capital de la Société à 131.833,62 euros divisé en 13.183.362 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune.

## Section 3 - Etats financiers IFRS au 30 juin 2023

### ETAT RESUME DU RESULTAT NET

En Keuros	Note	30/06/23	30/06/22
Chiffre d'affaires	3.5.2	3 734	1 990
Autres produits des activités ordinaires	3.5.3	1 967	2 261
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>5 701</b>	<b>4 251</b>
Frais de Recherche et Développement	3.5.4	(7 151)	(7 093)
Frais généraux et administratifs	3.5.5	(992)	(1 800)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>(2 442)</b>	<b>(4 642)</b>
Autres charges et produits opérationnels	-	-	-
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(2 442)</b>	<b>(4 642)</b>
Résultat financier	3.5.6	813	(5 710)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>(1 629)</b>	<b>(10 352)</b>
Impôts sur les bénéfices	3.5.7	(4)	-
<b>Résultat net</b>		<b>(1 633)</b>	<b>(10 352)</b>
<b>Résultat par action (€/action)</b>	<b>3.5.8</b>	<b>(0,13)</b>	<b>(0,93)</b>
<b>Résultat dilué par action (€/action)</b>	<b>3.5.8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### ETAT RESUME DU RESULTAT GLOBAL

En Keuros	30/06/23	30/06/22
Résultat net	(1 633)	(10 352)
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat</b>	<b>1</b>	<b>40</b>
Réévaluation du passif net des régimes à prestations définies	1	40
Effet d'impôt	-	-
<b>Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat</b>	<b>(886)</b>	<b>916</b>
Profit (perte) lié à la juste valeur découlant des instruments de couverture au cours de la période	(886)	916
Effet d'impôt	-	-
<b>Résultat global</b>	<b>(2 517)</b>	<b>(9 397)</b>



ETAT RESUME DE LA SITUATION FINANCIERE

En Keuros	Note	30/06/23	31/12/22
Immobilisations incorporelles	3.4.1	190	190
Immobilisations corporelles	3.4.1	1 240	176
Actifs financiers non courants	3.4.1	138	250
<b>Total actifs non courants</b>		<b>1 568</b>	<b>616</b>
Créances et charges constatées d'avance	3.4.2	6 777	4 171
Stocks		95	35
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.4.3	25 450	34 396
<b>Total actifs courants</b>		<b>32 322</b>	<b>38 602</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>33 890</b>	<b>39 218</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>3.4.4</b>	<b>17 101</b>	<b>19 791</b>
Engagements envers les employés		70	58
Dettes financières non courantes	3.4.6	3 331	3 007
Produits constatés d'avance non courants	3.4.8	0	584
Dérivés passifs	3.4.7	0	0
<b>Total passifs non courants</b>		<b>3 401</b>	<b>3 650</b>
Dettes financières courantes	3.4.6	974	816
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.4.8	3 387	2 415
Dettes fiscales et sociales	3.4.8	404	666
Produits constatés d'avance courants	3.4.8	8 622	11 880
<b>Total passifs courants</b>		<b>13 388</b>	<b>15 778</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>33 890</b>	<b>39 218</b>

**RESUME DES FLUX DE TRESORERIE**

<b>En Keuros</b>	<b>Note</b>	<b>30/06/23</b>	<b>30/06/22</b>
<b>Résultat net</b>		<b>(1 633)</b>	<b>(10 352)</b>
(+) Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		57	34
(+) Charge liée aux paiements fondés sur des actions	3.4.5	126	41
(+) Charge liée aux indemnités de fin de carrière		10	16
(+) Neutralisation de l'impact du retraitement des subventions publiques sur le résultat net		40	-
(+) Reclassement des produits et charges d'intérêts	3.5.6	(843)	22
(+) Variation de la juste valeur des instruments financiers	3.5.6	-	5 688
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts sur le résultat</b>		<b>(2 244)</b>	<b>(4 550)</b>
Variation du besoin en fonds de roulement (nette des dépréciations de créances clients et stocks)		(4 394)	(2 881)
(-) CIR et impôts sociétés de l'exercice	3.5.7	(864)	(946)
<b>Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles</b>		<b>(8 041)</b>	<b>(8 377)</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(82)	(123)
Intérêts financiers reçus sur placement		141	2
<b>Flux net provenant des investissements</b>		<b>59</b>	<b>(122)</b>
Augmentation de capital nette de la conversion des obligations	3.4.4	115	25 544
Frais relatifs à l'augmentation de capital	3.4.4	-	(2 289)
Souscription de BSA		-	-
Remboursement d'avances et de prêts à l'innovation	3.4.6	(330)	(70)
Remboursement de la dette sur obligations locatives	3.4.6	(28)	(13)
Remboursements d'emprunts bancaires		(237)	-
Intérêts financiers bruts versés	3.4.6	(33)	(29)
Autres flux de financement	3.4.6	(300)	(500)
<b>Flux net provenant du financement</b>		<b>(814)</b>	<b>22 644</b>
Effet des variations du cours de change	3.5.6	(149)	933
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(8 945)</b>	<b>15 078</b>
Trésorerie d'ouverture		34 396	24 710
Trésorerie de clôture		25 450	39 789

ETAT DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2023

En Keuros	Capital social	Primes liées au capital	Autres éléments du résultat global	Actions propres	Ré-serves	Résultat	Capitaux propres
<b>Capitaux propres au 31/12/21</b>	<b>4</b>	<b>35</b>	<b>503</b>	-	<b>(734)</b>	<b>1 092</b>	<b>899</b>
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	(14 288)	(14 288)
Autres éléments du résultat global	-	-	816	-	-	-	816
<b>Résultat global</b>	-	-	<b>816</b>	-	-	<b>(14 288)</b>	<b>(13 472)</b>
Augmentation de capital nette de frais	46	32 503	-	-	-	-	32 549
Actions propres	-	-	-	(285)	-	-	(285)
Paie-ment en actions	-	-	-	-	114	-	114
Autres	-	-	-	-	(15)	-	(15)
Affectation du résultat N-1	-	-	-	-	3 356	(3 356)	-
<b>Capitaux propres au 31/12/22</b>	<b>50</b>	<b>32 538</b>	<b>1 319</b>	<b>(285)</b>	<b>2 722</b>	<b>(16 552)</b>	<b>19 791</b>
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	(1 633)	(1 633)
Autres éléments du résultat global	-	-	(885)	-	-	-	(885)
<b>Résultat global</b>	-	-	<b>(885)</b>	-	-	<b>(1 633)</b>	<b>(2 517)</b>
Augmentation de capital nette de frais	82	108	-	-	(75)	-	115
Actions propres	-	-	-	(412)	-	-	(412)
Paie-ment en actions	-	-	-	-	126	-	126
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat N-1	-	(8 394)	-	-	-	8 394	-
<b>Capitaux propres au 30/06/23</b>	<b>131</b>	<b>24 252</b>	<b>435</b>	<b>(697)</b>	<b>2 773</b>	<b>(9 790)</b>	<b>17 103</b>

ETAT DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2022

En Keuros	Capital social	Primes liées au capital	Autres éléments du résultat global	Actions propres	Ré-serves	Résultat	Capitaux propres
<b>Capitaux propres au 31/12/21</b>	<b>4</b>	<b>35</b>	<b>503</b>	-	<b>(734)</b>	<b>1 092</b>	<b>899</b>
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	(10 352)	(10 352)
Autres éléments du résultat global	-	-	955	-	-	-	955
<b>Résultat global</b>	-	-	<b>955</b>	-	-	<b>(10 352)</b>	<b>(9 396)</b>
Augmentation de capital nette de frais	46	32 503	-	-	-	-	32 549
Actions propres	-	-	-	(190)	-	-	(190)
Paie-ment en actions	-	-	-	-	41	-	41

En Keuros	Capital social	Primes liées au capital	Autres éléments du résultat global	Actions propres	Ré-serves	Résultat	Capitaux propres
Autres	-	-	-	-	(15)	-	(15)
Affectation du résultat N-1	-	-	-	-	3 356	(3 356)	-
<b>Capitaux propres au 30/06/2022</b>	<b>50</b>	<b>32 538</b>	<b>1 458</b>	<b>(190)</b>	<b>2 649</b>	<b>(12 615)</b>	<b>23 889</b>

### 3.1. Informations générales

En date d'établissement de ces comptes, la société anonyme Aelis Farma (ci-après « Aelis Farma » ou « la Société »), constituée en octobre 2013, est une entreprise domiciliée en France, dont le siège social est situé à Bordeaux (33000) au 1 rue Lafaurie de Monbadon, et inscrite au RCS de Bordeaux (France) sous le numéro 797 707 627. Aelis Farma était une société par actions simplifiée jusqu'à l'Assemblée Générale du 11 janvier 2022, qui a acté sa transformation en société anonyme à conseil d'administration.

Aelis Farma est une société de biotechnologies spécialisée dans la recherche et le développement de traitements contre des maladies du cerveau.

Précisons que la Société n'a, depuis sa création, pris le contrôle d'aucune autre entité au sens de la norme IFRS 10 « États financiers consolidés ». Les présents états financiers ne sont donc pas des états financiers consolidés mais bien des états financiers individuels de la société Aelis Farma uniquement.

Le 25 septembre 2023, le Conseil d'Administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers résumés en normes IFRS de la période semestrielle close au 30 juin 2023.

### 3.2. Faits marquants de la période

#### Attributions de BSPCE

En date du 14 décembre 2022, le Conseil d'Administration a fait usage des délégations consenties aux termes de la trente-neuvième résolution de l'Assemblée Générale Mixte en date du 11 janvier 2022. Il a ainsi décidé de procéder à l'émission de 160.000 BSPCE et à l'attribution de 31.500 BSPCE<sub>déc2022</sub> au profit de bénéficiaires dénommés selon les principaux termes et conditions d'un contrat propre. Cette attribution équivaut à un montant nominal global de 126 € représentant 0,25 % du capital social, soit en cumul 1,57 % sur le maximum de 4 % autorisé par les délégations. En date du 3 janvier 2023, les 31.500 BSPCE<sub>déc2022</sub> ont été souscrits.

Puis, en date du 21 juin 2023, le Conseil d'Administration a fait usage de la délégation consentie aux termes de la vingt-septième résolution de l'Assemblée Générale mixte en date du 24 mai 2023. Il a ainsi décidé de procéder à l'émission de 200.000 BSPCE au profit de bénéficiaires dénommés également selon les principaux termes et conditions d'un contrat propre, et à l'attribution de 109.500 BSPCE<sub>juin2023</sub>. Cette émission équivaut à un montant nominal global de 2.000 € représentant 1,52 % du capital social à date, soit en cumul 2,69 % sur le maximum de 4 % autorisé par les délégations. En date du 22 juin 2023, 9.500 BSPCE<sub>juin2023</sub> ont été souscrits.

#### Apports complémentaires au contrat de liquidité

En date du 21 février 2023 et du 2 juin 2023 la Société a procédé à deux apports complémentaires, respectivement de 200.000 et 100.000 euros en espèces aux moyens affectés au contrat de

liquidité signé le 27 décembre 2022 avec Invest Securities. Ces augmentations visent à rééquilibrer les moyens alloués, assurer une meilleure liquidité au titre, et éviter le cas échéant des décalages de cours non justifiés par la tendance de marché.

Au cours du premier semestre 2023, la Société a, par l'intermédiaire de Invest Securities :

- Acheté 35.720 titres pour un montant total de 497.960,40 euros,
- Vendu 6.139 titres pour un montant total de 85.896,22 euros.

Au 30 juin 2023, la Société détenait dans le cadre de ce contrat 53.578 actions, soit 0,41% du capital.

### **Déménagement du siège social de la Société**

Dans le cadre de la poursuite de sa croissance, la Société avait signé fin décembre 2022 un nouveau contrat de bail pour ses nouveaux bureaux et son siège social situé au 1 rue Lafaurie de Monbadon, 33000 Bordeaux. La prise des lieux est devenue effective à compter du 18 avril 2023 afin de permettre la réalisation de divers travaux et aménagements. Le déménagement des effectifs a été effectué au 2 mai 2023.

En date du 24 mai 2023, l'Assemblée Générale a ainsi approuvé le transfert du siège social.

Une partie des effectifs R&D de la Société continue à opérer les activités de recherche de la plateforme dans les laboratoires loués au sein de l'Institut François Magendie de l'INSERM à Bordeaux. Les discussions concernant l'aménagement de laboratoires propres se poursuivent et devraient aboutir au cours du second semestre 2023.

### **Modification de la valeur nominale unitaire des actions de la Société et augmentation de capital**

L'Assemblée Générale du 24 mai 2023 a décidé d'élever la valeur nominale unitaire des actions, qui a ainsi été portée de 0,004 euro à 0,01 euro, en procédant à une augmentation de capital par incorporation des réserves. Le capital social de la Société est ainsi passé de 50.004,648 euros divisé en 12.501.162 actions à 125.011,62 euros, en conservant le même nombre d'actions mais ayant désormais pour valeur nominale 0,01 euro.

### **Augmentation de capital après exercice de BSA**

En date du 21 juin 2023, le Conseil d'Administration a procédé à une augmentation de capital à la suite de l'exercice de 25 BSA<sub>2018</sub> nécessitant une incorporation des réserves de 3,06 euros. Le capital social de la Société est donc passé à 125.017,62 euros, divisé en 12.501.762 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,01 euro.

Puis, lors de la même séance, le Conseil d'Administration a constaté une seconde augmentation de capital à la suite de l'exercice de 284 BSA<sub>2013</sub>, faisant ainsi passer le capital de la Société à 131.833,62 euros divisé en 13.183.362 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune.

## **3.3. Règles et méthodes comptables générales**

### **3.3.1. Référentiel applicable**

Les états financiers de la Société ont été établis selon les principes définis par l'IASB (International Accounting Standards Board), tels qu'adoptés par l'Union Européenne. Ce référentiel normatif est disponible sur le site Internet de la Commission européenne : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A02008R1126-20160101>.



Le référentiel international comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les présents états financiers semestriels résumés au 30 juin 2023 ont été établis conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Les principales règles et méthodes comptables appliquées dans les états financiers semestriels sont similaires à celles utilisées par la Société dans les états financiers au 31 décembre 2022, à l'exception de l'adoption des normes suivantes, appliquées depuis le 1er janvier 2023 :

- IFRS 17 : Contrats d'assurance ;
- Amendements à IFRS 17 : Première application d'IFRS17 et d'IFRS9 – informations comparatives ;
- Amendements à IAS 1 : Présentation des états financiers - Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants ;
- Amendements à IAS 1 et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2 : Informations à fournir sur les méthodes comptables ;
- Amendements à IAS 8 : « Définition des estimations comptables » ;
- Amendements à IAS 12 : Impôt différé lié à des actifs et passifs découlant d'une transaction unique.

Ces normes, amendements ou interprétations n'ont pas d'impact significatif sur les comptes semestriels résumés clos au 30 juin 2023.

La loi n° 2023-270 rectificative de financement de la sécurité sociale pour 2023, incorporant la réforme des retraites, a été publiée au journal officiel le 15 avril 2023. Cette réforme porte progressivement l'âge légal de départ à la retraite en France de 62 à 64 ans (âge d'ouverture des droits). Il s'agit d'un changement de régime d'un avantage postérieur à l'emploi au sens de la norme IAS 19 « Avantages du personnel ». L'impact positif ou négatif du changement de régime sur le montant de l'engagement IAS 19 est un coût des services passés devant être comptabilisé en résultat net (charges de personnel) en date de modification du régime.

Cependant, pour l'évaluation de son engagement au titre des indemnités de départ à la retraite (seul régime d'avantage postérieur à l'emploi auquel est soumise Aelis Farma), la Société a historiquement adopté une hypothèse d'âge de départ à la retraite compris entre 65 et 67 ans. Selon l'analyse de la Société, les dispositions de la réforme n'ont pas d'incidence sur les âges de départ à la retraite estimés de ses salariés. Par conséquent, aucun impact inhérent aux conséquences de la réforme des retraites n'a été constaté dans les présents états financiers.

Pour le premier semestre 2023, la Société n'a décidé l'application anticipée d'aucune norme, interprétation ou amendement. Les normes, interprétations et amendements publiés d'application obligatoire après le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pouvant avoir un impact sur les comptes la Société sont les suivants :

- Amendements à IAS 1 : Présentation des états financiers - Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants ;
- Amendements à IFRS 16 Contrats de location : Passif locatif dans une opération de cession-bail ;
- Amendements à IAS 7 État des flux de trésorerie et à IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir : Accords de financement avec les fournisseurs.

### 3.3.2. Principes spécifiques aux états financiers semestriels

Pour préparer les présents états financiers semestriels résumés, les principaux jugements effectués par la direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont les mêmes que ceux appliqués dans le cadre de la préparation des états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les modalités de détermination du chiffre d'affaires font l'objet d'estimations pour allouer les 30 millions d'USD de paiement d'avance (droit d'option) reçus entre les deux obligations de performance au 30 juin 2023. Les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation du chiffre d'affaires sont identiques à celles appliquées au 31 décembre 2022 et sont détaillées en Section 3.5.2. « Chiffre d'affaires ».

Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

La Société est structurellement déficitaire depuis sa création, à l'exception de l'exercice 2021 à la suite de la signature du contrat d'option de licence. La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 25,5 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 39,8 millions d'euros au 30 juin 2022, compte tenu du financement généré par l'augmentation de capital lors de l'introduction en bourse de la Société au premier semestre 2022.

Les phases ultérieures de développement des candidats-médicaments de la Société vont nécessiter des besoins de financement importants. Compte tenu de ses plans actuels de développement, la Société estime que la trésorerie et les équivalents de trésorerie dont elle disposait au 30 juin 2023, soit 25,5 millions d'euros, lui permettront de couvrir ses besoins de trésorerie au-delà des douze mois suivant le dépôt de son prochain Document d'Enregistrement Universel.

Dans ce contexte, le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'élaboration des comptes au 30 juin 2023.

En outre, les activités de la Société n'admettent pas de caractère saisonnier ou cyclique.

Sauf indication contraire, les données financières sont présentées en milliers d'euros sans décimale, l'euro étant la monnaie de présentation de la Société.

## 3.4. Notes relatives à l'état de la situation financière

### 3.4.1. Actifs non courants

#### ACTIFS NON COURANTS

En Keuros	30/06/23	31/12/22
Immobilisations incorporelles	190	190
Immobilisations corporelles	1 240	176
Actifs financiers non courants	138	250
<b>Total actifs non courants</b>	<b>1 568</b>	<b>616</b>

L'augmentation des immobilisations corporelles de 1.064 Keuros correspond principalement à l'évaluation du droit d'utilisation du nouveau siège social de la Société déterminé en application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location, soit 1.046 Keuros. La Société a également réalisé divers investissements mobiliers dans le cadre de l'aménagement de ses nouveaux bureaux.

Les actifs financiers non courants sont constitués du solde espèce du contrat de liquidité.

La Société n'a relevé aucun indice de perte de valeur des actifs immobilisés (corporels ou incorporels).

### 3.4.2. Créances et charges constatées d'avance

#### CREANCES ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

En Keuros	30/06/23	31/12/22
Créances fiscales et sociales	399	270
Charges constatées d'avance	1 514	312
Créance d'impôt	3 098	2 230
Subventions à recevoir	200	200
Autres	1 566	1 159
<b>Total autres actifs courants</b>	<b>6 777</b>	<b>4 171</b>

Les autres actifs courants incluent principalement :

- Les charges constatées d'avance pour 1.514 Keuros. La hausse de ce poste concerne aux contrats de recherche et développement à exécution successive.
- La créance d'impôt pour 3.098 Keuros comprenant notamment le CIR 2023 pour 883 Keuros, la créance de CIR 2022 pour 2.121 Keuros et l'acompte d'IS 2022 pour 94 Keuros,
- Les créances de TVA déductibles pour 388 Keuros,
- Les subventions à recevoir pour 200 Keuros,
- Les autres créances, pour 1.566 Keuros correspondent principalement aux études refacturées sans marge et à la subvention du NIDA.

### 3.4.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

#### TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

En Keuros	30/06/23	31/12/22
Disponibilités	25 450	34 396
Sous-total trésorerie et équivalents de trésorerie	25 450	34 396
Concours bancaires	-	-
<b>Trésorerie nette</b>	<b>25 450</b>	<b>34 396</b>

La diminution de la trésorerie s'explique principalement par les flux générés par l'activité opérationnelle de la Société et les flux de financement correspondant principalement au remboursement des prêts et avances remboursables.

### 3.4.4. Capital social et prime d'émission

#### EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL ET DES PRIMES D'EMISSION

En euros	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>12 501 162</b>	<b>50 004,62 €</b>	<b>32 538 293 €</b>
Incorporations de réserves		75 010,57 €	-
Actions émises au cours de l'exercice – exercice BSA	682 200	6 818,40 €	107 979 €

En euros	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital
Autres – affectation du résultat	-	-	(8 394 114) €
<b>30 juin 2023</b>	<b>13 183 362</b>	<b>131 833,62 €</b>	<b>24 252 158 €</b>

Au 30 juin 2023, le capital de la Société est constitué de 13.183.362 actions résultantes :

- De l'exercice de 284 BSA<sub>2013</sub>, 25 BSA<sub>2018</sub>, représentant respectivement 681.600 et 600 actions nouvelles ;

Dans le cadre de l'élévation de la valeur nominale des actions à 0,01 euro, il a été procédé à une incorporation de réserves pour un montant total de 75.010,57 euros.

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au cours du premier semestre 2023.

### 3.4.5. Paiements fondés sur des actions

#### 3.4.5.1. Détail des plans

##### CARACTERISTIQUES DES PLANS BENEFICIANT DE L'EXEMPTION IFRS 1

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans bénéficiant de l'exemption IFRS 1			
		Nombre total de bons attribués	Date de maturité	Prix d'exercice	Période maximum d'acquisition en année
BSA	19/12/13	355	31/12/23	400,00 €	immédiatement
<b>TOTAL</b>		<b>355</b>			

A la clôture de l'exercice 2022, le nombre de BSA<sub>2013</sub> restant s'élevait à 315, soit un nombre maximum de nouvelles actions pouvant être souscrites de 756.000.

Au cours du premier semestre 2023, 284 BSA<sub>2013</sub> ont été exercés, représentant ainsi 681.600 actions nouvelles. Le solde de BSA<sub>2013</sub> restant au 30 juin 2023 s'établit donc à 31.

##### CARACTERISTIQUES DES PLANS ET HYPOTHESES DE VALORISATION DES PLANS

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans							Valorisation initiale du plan en Keuros (1)
		Nombre total de bons attribués	Date de maturité	Prix d'exercice	Période maximum d'acquisition en années	Valeur de l'action sous-jacente (*)	Volatilité	Taux sans risque	
BSA 2017	27/06/18	800	20/12/27	46,98 €	4 ans	1,96 €	73,16 %	0,74 %	2
BSA 2018	18/12/18	150	20/12/27	46,98 €	immédiat	1,96 €	73,16 %	0,74 %	-
BSA 2019	19/03/19	600	20/12/27	46,98 €	4 ans	2,36 €	61,80 %	0,71 %	10
BSA 2020	23/10/20	2 400	23/10/30	58,73 €	4 ans	2,45 €	62,07 %	-0,10 %	35
BSA 2021	29/04/21	1 500	21/10/30	58,73 €	4 ans	7,24 €	45,63 %	-0,19 %	160
BSPCE	13/06/17	40	13/06/23	25,34 €	2,5 ans	1,67 €	61,07 %	0,62 %	68
BSPCE 2017	27/06/18	15 000	20/12/17	46,98 €	4 ans	1,96 €	73,16 %	0,74 %	92
BSPCE 2019	04/03/19	9 400	20/12/27	46,98 €	4 ans	2,36 €	61,80 %	0,71 %	159

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans							Valorisation initiale du plan en Keuros (1)
		Nombre total de bons attribués	Date de maturité	Prix d'exercice	Période maximum d'acquisition en années	Valeur de l'action sous-jacente (*)	Volatilité	Taux sans risque	
BSPCE 02.2020	21/02/20	6 200	20/12/27	58,73 €	4 ans	2,45 €	62,07 %	-0,10 %	125
BSPCE 10.2020	21/10/20	4 400	20/12/27	58,73 €	4 ans	2,45 €	62,07 %	-0,10 %	72
BSPCE 2021	29/04/21	1 789	21/10/30	58,73 €	4 ans	7,24 €	45,63 %	-0,19 %	179
BSPCE 2022	01/04/22	126 000	01/07/32	14,02 €	5 ans	14,02 €	50,80 %	0,63 %	567
BSPCE dec2022	03/01/23	31 500	31/03/32	10,26 €	4,5 ans	13,60 €	64,80 %	1,72 %	264
BSPCE juin2023	22/06/23	9 500	20/06/33	13,96 €	5 ans	14,00 €	66,80 %	2,56 %	81
<b>TOTAL</b>		<b>209 279</b>							<b>1 816</b>

(\*) montants exprimés après changement de Parité du capital

(1) Modèle Black & Scholes

#### EVOLUTION DU NOMBRE DE BONS EN CIRCULATION

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation					Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites
		31/12/22	Attribués	Exercés	Caducs	30/06/23	
BSA	19/12/13	315	-	(284)	-	31	74 400
BSA 2017	27/06/18	800	-	-	-	800	19 200
BSA 2018	18/12/18	150	-	(25)	-	125	3 600
BSA 2020	23/10/20	1 000	-	-	-	1 000	24 000
BSPCE 2017	27/06/18	15 000	-	-	-	15 000	360 000
BSPCE 2019	04/03/19	3 917	-	-	-	3 917	94 008
BSPCE 02.2020	21/02/20	6 200	-	-	-	6 200	148 800
BSPCE 10.2020	21/10/20	4 100	-	-	-	4 100	98 400
BSPCE 2021	29/04/21	1 789	-	-	-	1 789	42 936
BSPCE 2022	01/04/22	126 000	-	-	(3 500)	122 500	122 500
BSPCE 12.2022	03/01/23	-	31 500	-	-	31 500	31 500
BSPCE 06.2023	22/06/23	-	9 500	-	-	9 500	9 500
<b>TOTAL</b>		<b>159 271</b>	<b>41 000</b>	<b>(309)</b>	<b>(3 500)</b>	<b>196 462</b>	<b>1 028 244</b>

#### EVOLUTION DU NOMBRE DE BONS EN CIRCULATION

Bons en circulation	30/06/23		31/12/22	
	Nombre d'options	Prix moyen pondéré d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen pondéré d'exercice
<b>En circulation à l'ouverture</b>	<b>159 271</b>	<b>22,57 €</b>	<b>36 873</b>	<b>55,11 €</b>
Déchues pendant la période	-3 500	14,02 €	-34 500	13,73 €
Exercées pendant la période	-309	371,44 €	-3 602	56,59 €
Attribuées pendant la période	41 000	11,12 €	160 500	13,96€
En circulation à la clôture	196 462	19,78 €	159 271	22,57€
<b>Exercable à la clôture</b>	<b>30 788</b>	<b>51,50 €</b>	<b>29 970</b>	<b>54,53 €</b>



La charge de paiements fondés sur des actions comptabilisée en charges de personnel inclut les montant suivants :

CHARGE DE PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

En Keuros	30/06/23	30/06/22
BSA 2017	-	-
BSA 2018	-	-
BSA 2019	-	0
BSA 2020	-	3
BSA 2021	-	20
BSPCE	-	-
BSPCE 2017	-	-
BSPCE 2019	-	-
BSPCE 02.2020	-	5
BSPCE 10.2020	-	3
BSPCE 2021	-	11
BSPCE 2022	86	-
BSPCE dec2022	40	-
BSPCE juin2023	0	-
<b>Paiements fondés sur des actions</b>	<b>126</b>	<b>41</b>

Compte tenu de l'introduction en bourse de la Société, la période d'acquisition des droits relative aux différents instruments de paiements fondés sur des actions avait été revue sur l'exercice 2021. Cela avait eu pour conséquence l'accélération du rythme de reconnaissance de la charge liée aux plans de BSA et BSPCE historiques sur les exercices clos le 31/12/21 et le 31/12/22. Au cours du premier semestre 2023, a été reconnue la charge associée aux nouveaux plans de BSPCE.

### 3.4.6. Financement et instruments financiers

#### ENDETTEMENT FINANCIER BRUT

En Keuros	30/06/23	31/12/22
Emprunts obligataires non courants	-	-
Dettes bancaires	1 147	1 385
Dettes locatives	917	-
Avances remboursables	1 266	1 623
Dérivés passifs	-	-
Intérêts courus	-	-
<b>Sous-total autres passifs financiers non courants</b>	<b>3 331</b>	<b>3 008</b>
Emprunts obligataires courants	-	-
Dettes bancaires	475	474
Avances remboursables	397	331
Dettes locatives	100	9
Intérêts courus	2	2
<b>Sous-total autres passifs financiers courants</b>	<b>974</b>	<b>815</b>
<b>Endettement financier brut</b>	<b>4 305</b>	<b>3 823</b>

La variation de l'endettement financier brut au cours du premier semestre 2023 s'explique essentiellement par :

- la reconnaissance d'une dette liée au droit d'utilisation du nouveau siège social en application de la norme IFRS 16, pour 1.046 Keuros, dont 100 Keuros sont classés en dettes courantes ;
- le remboursement des emprunts bancaires de la Société et des avances remboursables représentant une diminution des dettes de 567 Keuros sur la période.

#### DETTES FINANCIERES

En Keuros	30/06/23	31/12/22
A moins d'un an	974	807
Entre 1 et 5 ans	2 881	2 865
A plus de 5 ans	449	142
<b>Total</b>	<b>4 305</b>	<b>3 815</b>

#### DETTES LOCATIVES

En Keuros	30/06/23	31/12/22
A moins d'un an	100	9
Entre 1 et 5 ans	436	-
A plus de 5 ans	482	-
<b>Total</b>	<b>1 018</b>	<b>9</b>

## DETTES FINANCIERES HORS DETTES LOCATIVES

En Keuros	30/06/23	31/12/22
A moins d'un an	874	786
Entre 1 et 5 ans	2 325	2 865
A plus de 5 ans	88	142
<b>Total</b>	<b>3 287</b>	<b>3 794</b>

### Réconciliation des variations de l'endettement financier brut avec les flux de trésorerie liés aux activités de financement

La variation des emprunts et des dettes financières peut s'analyser comme suit :

#### VARIATION DE L'ENDETTEMENT

En Keuros	30/06/23	31/12/22
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>3 822</b>	<b>7 917</b>
Souscription d'emprunts	-	-
Remboursements d'emprunts	(567)	(541)
Remboursement des dettes de loyer	(29)	(25)
Intérêts financiers payés	(33)	(57)
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement par les dettes financières</b>	<b>(629)</b>	<b>(623)</b>
Coût de l'endettement financier	64	141
Variation des dérivés	-	(1 505)
Augmentation des dettes locatives	1 046	12
Conversion des obligations convertibles	-	(2 120)
<b>Solde à la clôture</b>	<b>4 305</b>	<b>3 822</b>

### 3.4.7. Actifs et passifs financiers

#### VALEURS COMPTABLES ET JUSTES VALEURS PAR NIVEAU DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

En Keuros	30/06/23						31/12/22
	Hiéarchie de juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Instrument financier au coût amorti	Valeur comptable
Autres actifs financiers non courants	Niveau 1	138	138	-	-	138	250
Créances	Niveau 3	2 165	2 165	-	-	2 165	1 629
Autres actifs financiers courants	Niveau 3	0	0	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 1	25 450	25 450	25 450	-	-	34 396
<b>Total actifs financiers</b>	-	<b>27 753</b>	<b>27 753</b>	<b>25 450</b>	-	<b>2 303</b>	<b>36 274</b>
Dettes bancaires - non courants	Niveau 3	3 331	3 331	-	-	3 331	3 007
Dérivés passifs	Niveau 1	0	0	-	-	-	-

En Keuros	30/06/23						31/12/22
	Hiérarchie de juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Instrument financier au coût amorti	Valeur comptable
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Niveau 3	3 387	3 387	-	-	3 387	2 415
Dettes bancaires - courants et trésorerie passive	Niveau 3	974	974	-	-	974	816
Autres dettes	Niveau 3	401	401	-	-	401	666
<b>Total passifs financiers</b>	-	<b>8 093</b>	<b>8 093</b>	-	-	<b>8 093</b>	<b>6 904</b>

La juste valeur se définit comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou qui serait payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Un actif financier se définit comme l'existence d'un droit contractuel, d'un droit à (recevoir) un avantage économique qui se traduira *in fine* par la réception d'un flux de trésorerie ou la remise d'un instrument de capitaux propres (action ou autre). A ce titre, ne constituent pas des actifs financiers les charges payées d'avance pour lesquelles l'avantage économique futur est la réception de biens ou services plutôt que le droit de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier et les créances d'impôts, qui ne représentent pas un droit contractuel, mais résultent d'obligations légales imposées par les pouvoirs publics.

Un passif financier se définit :

- Soit comme une obligation contractuelle soit de remettre à une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier, soit d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables ;
- Soit comme un contrat qui sera ou pourra être réglé en instruments de capitaux propres de l'entité elle-même et qui est :
  - un instrument non dérivé pour lequel l'entité est ou pourrait être tenue de livrer un nombre variable d'instruments de capitaux propres de l'entité elle-même ; ou
  - un instrument dérivé qui sera ou pourra être réglé autrement que par l'échange d'un montant fixe de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre fixe d'instruments de capitaux propres de l'entité elle-même. A cette fin, les instruments de capitaux propres de l'entité n'incluent pas les instruments financiers remboursables au gré du porteur classés comme instruments de capitaux propres selon IAS 32.16A et .16B, les instruments qui imposent à l'entité une obligation de remettre à une autre partie une quote-part des actifs nets de l'entité uniquement lors de la liquidation, et qui sont classés comme instruments de capitaux propres selon IAS 32.16C et .16D, ou encore les instruments constituant des contrats de réception ou de livraison future d'instruments de capitaux propres de l'entité elle-même.

Il doit exister une obligation contractuelle et à ce titre, les produits différés ne constituent pas des passifs financiers.

La juste valeur est basée sur des données de marché et sur des modèles d'évaluation couramment utilisés et peut être confirmée dans le cas d'instruments complexes par référence à des valeurs cotées par des établissements financiers indépendants.

Les catégories sont définies comme suit :

- Données d'entrée de niveau 1 : référence directe à des prix cotés (non ajustés) accessibles sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Données d'entrée de niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement ;
- Données d'entrée de niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

### 3.4.8. Autres passifs courants et non courants

#### AUTRES PASSIFS

En Keuros	30/06/23	31/12/22
Passifs sur contrats non courants	0	584
<b>Sous-total autres passifs non courants</b>	<b>0</b>	<b>584</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 387	2 415
Dettes sociales	341	583
Dettes fiscales	63	84
Autres	-	-
Passifs sur contrats courants	8 622	11 880
<b>Sous-total autres passifs courants</b>	<b>12 414</b>	<b>14 962</b>
<b>Total autres passifs</b>	<b>12 414</b>	<b>15 546</b>

Les passifs sur contrats courants et non courants se composent essentiellement de la part du revenu Indivior PLC correspondant aux obligations de performance de recherche décrite dans la partie 3.5.2 Chiffre d'affaires. Elle est reconnue à l'avancement par les coûts pendant l'exécution de la phase 2b du programme AEF0117 depuis le 2<sup>ème</sup> semestre 2021 et jusqu'au premier semestre 2024. Les passifs sur contrats sont donc désormais intégralement classés en tant que passifs courants.

La hausse des dettes fournisseurs provient notamment des études complémentaires précliniques et cliniques de AEF0117 initiées dans le cadre de la préparation de la phase 3.

## 3.5. Notes relatives à l'état du résultat net

### 3.5.1. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle est établie sur la base des données de gestion interne utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources.

Un secteur opérationnel est une composante distincte de l'entité qui est engagée dans la fourniture de produits et services distincts et qui est exposée à des risques et une rentabilité différente des risques et de la rentabilité des autres secteurs opérationnels.

La Société n'opère que sur un seul segment opérationnel correspondant à la recherche et au développement de traitements contre des maladies du cerveau. Les actifs, les passifs et la perte opérationnelle présentée dans les états financiers sont relatifs aux activités de la Société localisée en France.



### 3.5.2. Chiffre d'affaires

En juin 2021, la Société avait conclu un contrat d'option de sous-licence de AEF0117 avec le groupe leader dans le traitement des addictions, Indivior PLC, par lequel Aelis Farma a consenti une option pour une sous-licence exclusive sur les familles de brevets EP12194704.8 et EP18305177.0 et sur le savoir-faire associé. Ce contrat permet à Indivior PLC d'exploiter dans le monde entier un produit pharmaceutique comprenant le composé AEF0117 ou certains autres dérivés de prénégolone visés par ces familles de brevets, dans les troubles liés à la consommation de cannabis, les addictions et d'autres comportements compulsifs.

Les rémunérations pour Aelis sont les suivantes :

- A la signature du contrat, la Société a reçu un paiement forfaitaire de 30 millions d'USD (droit d'option) ;
- Si l'option est exercée par Indivior PLC, la Société recevra un second paiement forfaitaire de 100 millions d'USD (droit de licence) ;
- Des paiements conditionnels en fonction d'étapes d'avancement techniques et réglementaires puis commerciales pouvant atteindre 340 millions d'USD ;
- Des royalties entre 12 et 20% sur les ventes du médicament contenant AEF0117.

Les principes comptables appliqués aux revenus issus de ces contrats sont issus de la norme IFRS 15. L'analyse détaillée du contrat a permis l'identification de deux obligations de performance au sein de ce contrat durant la durée de l'option :

- 1 : La communication des données relatives à la réalisation de l'étude de phase 2b et une étude de toxicité, pendant la période de l'option, pour laquelle Aelis Farma doit engager ses meilleurs efforts, et dont les données complémentaires permettront à Indivior PLC d'exercer l'option. Le revenu a été alloué à cette obligation de performance en projetant les coûts futurs relatifs à la réalisation de la phase 2b, incluant les coûts directs de sous-traitance, les coûts directs des équipes affectées à la réalisation de ces études et une quote-part des coûts indirects de structure, ainsi qu'une marge afin de rémunérer la prestation ainsi réalisée.
- 2 : La sous-licence consentie à Indivior PLC avec droit de retour, impliquant la mise à disposition, en date de signature du contrat, de l'information relative au programme de Recherche et Développement élaborée depuis l'origine du projet. Selon la méthode résiduelle, le revenu lié à cette obligation de performance est évalué comme la différence entre le montant total reçu de 30 millions d'USD et le revenu associé à l'obligation 1. Il est reconnu en chiffre d'affaires à la signature du contrat.

Ainsi, la reconnaissance du revenu d'option de 30 millions d'USD, soit 24.616 Keuros, suit le calendrier suivant :

- A signature du contrat, en juin 2021 : 7.921 Keuros
- Et, pour le solde, soit 16.695 Keuros, au fur et à mesure de la reconnaissance des coûts afférents à la réalisation de l'étude de phase 2b et à l'étude de toxicité, soit à partir du 2<sup>e</sup> semestre 2021 pour les phases préparatoires, et jusqu'à l'obtention des résultats prévue au premier semestre 2024. A ce titre, 1.154 Keuros et 3.809 Keuros supplémentaires ont été reconnus respectivement en 2021 et 2022, soit un chiffre d'affaires total de 20.805 Keuros.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2023, compte tenu de l'avancement des coûts, 3.734 Keuros supplémentaires ont été reconnus en chiffre d'affaires.

## CHIFFRE D'AFFAIRES

En Keuros	30/06/23	30/06/22
Ventes de services	3 734	1 990
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>3 734</b>	<b>1 990</b>

### 3.5.3. Autres produits des activités ordinaires

#### VENTILATION DES AUTRES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

En Keuros	30/06/23	30/06/22
Crédit d'Impôt Recherche	883	837
Subventions rapportées au résultat	1 084	1 424
Impact IAS20 (aides publiques)	-	-
Autres	-	-
<b>Autres produits des activités ordinaires</b>	<b>1 967</b>	<b>2 261</b>

Les autres produits des activités ordinaires correspondent notamment aux études refacturées sans marge et aux subventions.

### 3.5.4. Frais de Recherche et Développement

#### VENTILATION DES FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En Keuros	30/06/23	30/06/22
Autres achats et charges externes	(6 167)	(5 989)
Charges de personnel	(907)	(1 045)
Propriété intellectuelle	(78)	(58)
<b>Frais de Recherche et Développement</b>	<b>(7 151)</b>	<b>(7 093)</b>

Les autres achats et charges externes sont d'un niveau équivalent au 30 juin 2023. Elles reflètent les activités principalement en cours au premier semestre 2023, telles que l'étude clinique de phase 2b, les études précliniques complémentaires et les activités de production pharmaceutique (CMC) de AEF0117.

### 3.5.5. Frais généraux et administratifs

#### VENTILATION DES FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS

En Keuros	30/06/23	30/06/22
Charges de personnel	(508)	(673)
Autres achats et charges externes	(484)	(1 127)
Divers	-	-
<b>Frais généraux et administratifs</b>	<b>(992)</b>	<b>(1 800)</b>

La diminution des charges de personnel s'explique principalement par les primes versées en 2022 en lien avec l'introduction en bourse de la Société.

Les autres achats et charges externes au 30 juin 2022 comprenaient notamment les coûts liés à la cotation des actions de la Société, et non imputés sur la prime d'émission, conformément à IAS 32, pour 700 Keuros.

### 3.5.6. Résultat financier

#### COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

En Keuros	30/06/23	30/06/22
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	148	2
Charges d'intérêts sur emprunts	(64)	(39)
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(9)	(0)
<b>Total coût de l'endettement financier net</b>	<b>75</b>	<b>(38)</b>

Au 30 juin 2023, les produits de trésorerie correspondent essentiellement aux intérêts perçus en rémunération de la trésorerie disponible (euros et dollars). Cette hausse s'explique par l'augmentation actuelle des taux de marché. Les charges d'intérêts sur emprunts correspondent principalement aux intérêts des prêts « PGE » contractés en 2020 et aux intérêts liés à la comptabilisation des subventions publiques selon IAS 20.

#### AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

En Keuros	30/06/23	30/06/22
Gains (pertes) de change	738	17
Variations de la juste valeur des instruments financiers	-	(5 688)
Amortissements des frais d'émission de la dette	-	-
Coût financier net lié à l'actualisation des provisions pour retraites	(1)	(0)
<b>Total autres produits et charges financiers</b>	<b>737</b>	<b>(5 672)</b>

Le résultat financier du premier semestre 2023 est essentiellement constitué du gain de change reconnu au moment du règlement des opérations de Recherche et Développement, qui faisaient l'objet d'une auto-couverture en dollar. Au 30 juin 2022 avait été constaté l'impact, non cash, de la conversion des emprunts obligataires déterminé en application des normes IFRS relatives aux instruments financiers.

### 3.5.7. Impôt sur le résultat

#### IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

En Keuros	30/06/23	30/06/22
Impôt courant	(4)	-
Impôts différés	-	-
<b>Total impôts sur les bénéfices</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>

### 3.5.8. Résultat par action

#### RESULTAT PAR ACTION

Composantes du calcul	30/06/23	30/06/22
Résultat net (euros)	(1 632 767)	(10 351 923)
Nombre moyen pondéré d'actions émises	12 602 079	11 079 356
<b>Résultat de base par action (euros /action)</b>	<b>(0,13)</b>	<b>(0,93)</b>

#### RESULTAT DILUE PAR ACTION

Composantes du calcul	30/06/23	30/06/22
Résultat net (euros)	(1 632 767)	(10 351 923)
Nombre moyen pondéré d'actions émises	12 602 079	11 079 356
Actions potentielles dilutives	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions diluées	-	-
<b>Résultat dilué par action (euros /action)</b>	<b>(0,13)</b>	<b>(0,93)</b>

### 3.6. Note relative au tableau de flux de trésorerie

Au 30 juin 2023, la trésorerie et équivalent de trésorerie s'élevait à 25.450 Keuros en diminution de 14.339 Keuros par rapport au 31 décembre 2022. Cette diminution de notre excédent net de trésorerie est principalement liée aux activités opérationnelles en lien avec les projets de recherche et développement de la Société.

### 3.7. Transactions avec les parties liées

Le Conseil d'Administration du 31 mars 2023 a décidé, aux mêmes conditions que pour l'exercice 2022, la poursuite du contrat de consulting avec la société Thomas Conseil SPRL., dont M. François Thomas est le président, et censeur du Conseil d'Administration de la Société. L'objet du contrat est de fournir une assistance à la Société en matière de recherche de financements, et une assistance à la négociation.

### 3.8. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est susceptible d'affecter les évaluations retenues dans les comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2023. Les évènements suivants sont cependant à noter :

- A la fin du premier semestre 2023 s'est tenu un DSMB qui a évalué les données de sécurité et tolérance sur les premiers 115 patients ayant été traités pendant au moins 4 semaines avec AEF0117. Le comité n'a relevé aucun évènement indésirable grave ni d'évènements significatifs liés au traitement et a recommandé la poursuite de l'étude sans modification du protocole.
- En date du 28 août 2023, la Société a procédé à un apport complémentaire de 100.000 euros en espèces aux moyens affectés au contrat de liquidité signé le 27 décembre 2022 avec Invest Securities. Cette augmentation vise à rééquilibrer les moyens alloués, assurer une meilleure liquidité au titre, et éviter le cas échéant des décalages de cours non justifiés par la tendance de marché.

### **3.9. Engagements hors bilan**

La Société n'a pas donné ou reçu de nouveaux engagements hors bilan au cours du semestre.



## Section 4 - Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes semestriels établis selon le référentiel IFRS



ERNST & YOUNG Audit  
Hangar 16, Entrée 1  
Quai de Bacalan  
33070 Bordeaux cedex

Tél. : +33 (0) 5 57 85 46 00  
[www.ey.com/fr](http://www.ey.com/fr)

### Aelis Farma

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023

#### Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels résumés de la société Aelis Farma, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### 1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

#### 2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité.



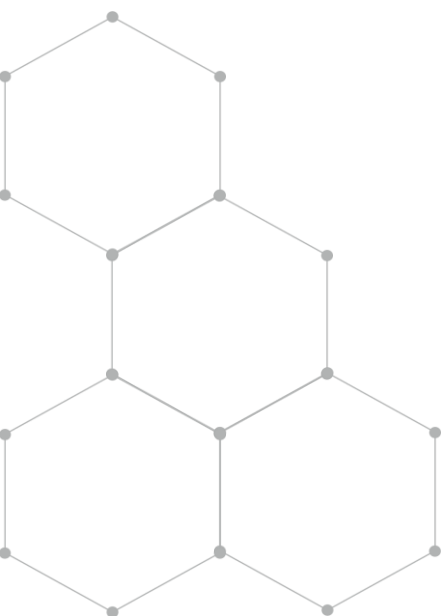
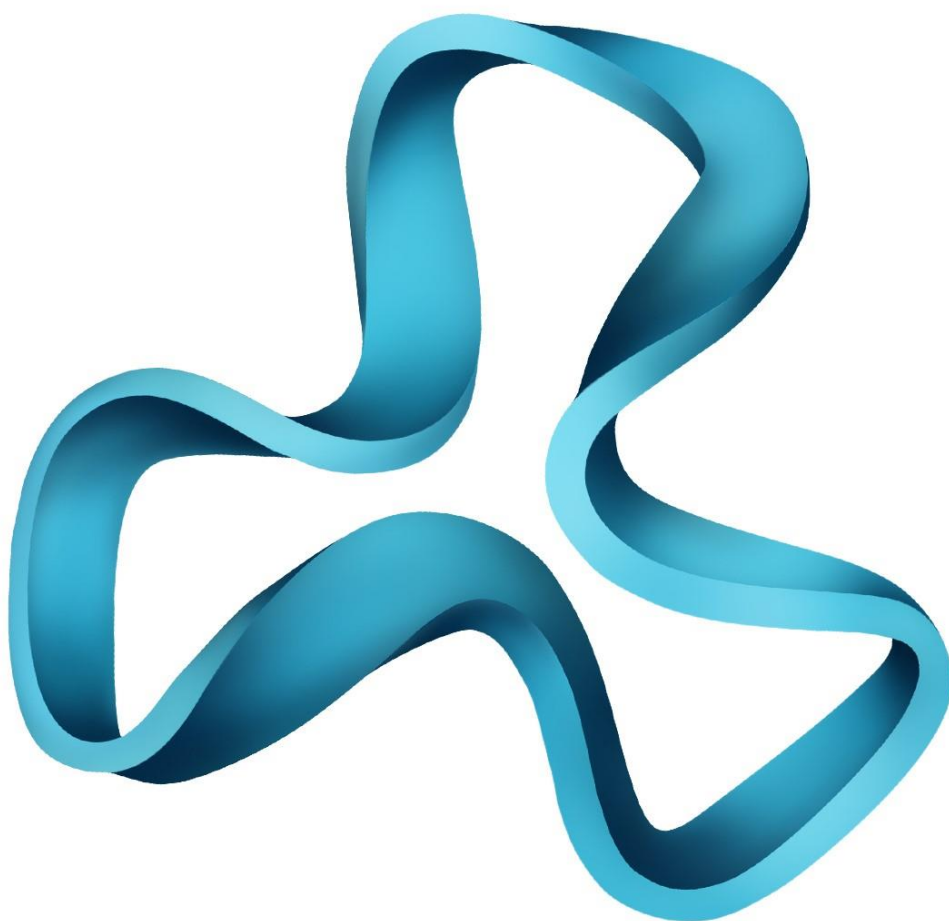
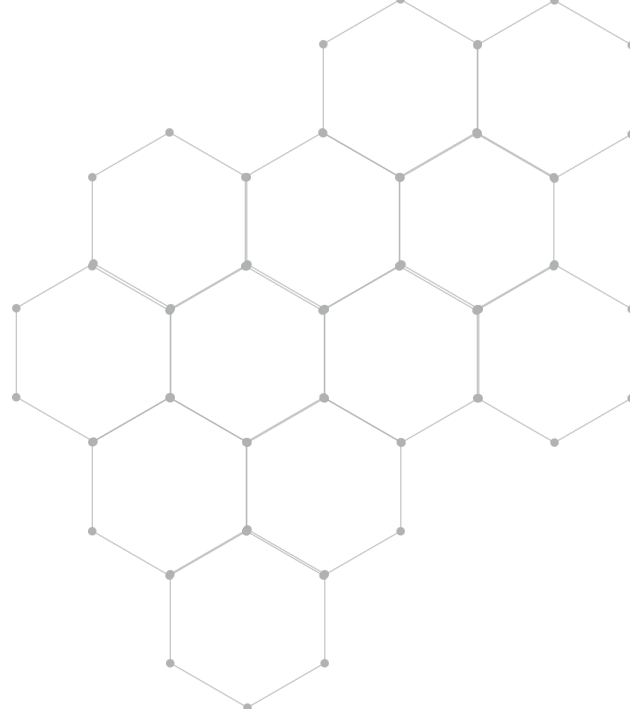
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels résumés.

Bordeaux, le 26 septembre 2023

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Chapoulaud', written over a horizontal line.

Laurent Chapoulaud



## **Aelis Farma**

1 rue Lafaurie de Monbadon  
33000 Bordeaux, France  
Office : + 33 5 54 54 23 27  
[contact@aelisfarma.com](mailto:contact@aelisfarma.com)